

# MESURE QUALITATIVE

---

Thème :

**EAUX SOUTERRAINES**

Version :

**2002 – 1**



<b>Modification Document Version 2001 – 1 → Version 2002 – 1</b>	
--	--

	Cf. Document d'évolution : sandre_eauxSoute_dt_modification2001-2002_v1.doc
--	---

<b>Référence :</b>	SANDRE_EauxSout_DICO_MesureQualite
<b>Version :</b>	2002-1
<b>Date de création :</b>	10/12/2002
<b>Date de modification :</b>	
<b>Etat :</b>	Validé

<b>Rédigé par</b>	<b>Validé par</b>
Cellule d'animation SANDRE	Administrateurs de données SANDRE

## AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

### **A. Le Réseau National des Données sur l'Eau et Système d'Information sur l'Eau**

Afin d'y remédier, le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) a été mis en place à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement et des six Agences de l'Eau, dans le cadre d'un protocole ouvert auquel participent également l'Institut Français de l'Environnement, le Conseil Supérieur de la Pêche, IFREMER, EDF, METEO-France et le BRGM. Le RNDE a pour mission d'améliorer la production, la collecte, la conservation et la circulation des données sur l'eau.

Plus récemment, et notamment sous l'impulsion donnée par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000, un nouveau dispositif a été mis en œuvre : le Système d'Information sur l'Eau – SIE. S'appuyant sur un nouveau protocole, il regroupe les mêmes intervenants que précédemment.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est une des composantes indispensables du RNDE / SIE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau.

### **B. Le SANDRE**

Le SANDRE est chargé d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, et d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données.

#### **1. Les dictionnaires de données**

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le SANDRE a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

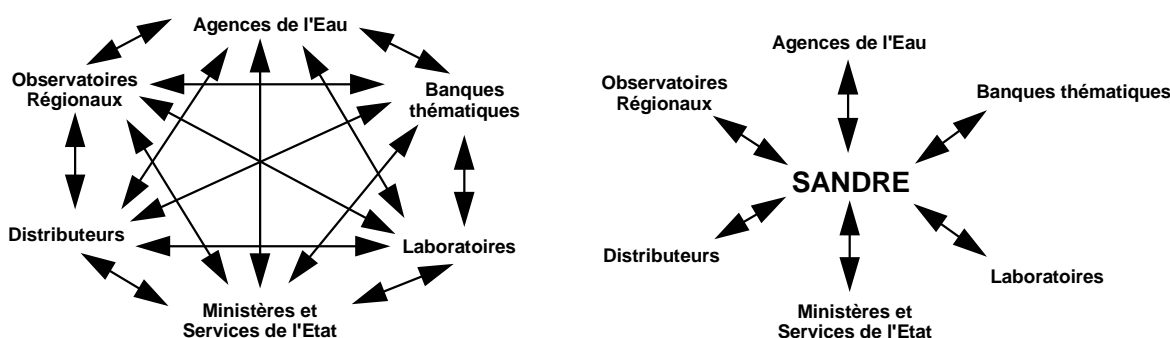
## 2. Les nomenclatures communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des laboratoires... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

## 3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.



Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

## 4. Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer le dictionnaire national, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole RNDE / SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le SANDRE, vous pouvez vous consulter le site Internet du SANDRE : [www.rnde.tm.fr](http://www.rnde.tm.fr) ou vous adresser à l'adresse suivante :

SANDRE - Office International de l'Eau 15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48
---

# INTRODUCTION

L'ensemble des dictionnaires traitant des références utilisées dans les différentes thématiques de l'eau est regroupé dans le thème « Eaux souterraines ».

général

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique SANDRE du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation des eaux souterraines
<b>Dictionnaire de données par sous thème</b>	<b>Acteurs implémentant un système sur le thème (création d'un scénario)</b>	* Dictionnaire de données du point d'eau * Dictionnaire de données du piézomètre * <b>Dictionnaire de données du qualitomètre</b>
Spécifications techniques du format d'échange SANDRE	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Format d'échanges du point d'eau * Format d'échanges du piézomètre * Format d'échanges du qualitomètre

détail

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

## Gestion des versions :

Chaque document publié par le SANDRE présente une version contenant l'année de référence du document, puis un indice s'incrémentant :

- Si cet indice est composé uniquement d'un entier – 1, 2,... - alors le document est une version approuvée par le SANDRE.
- Si cet indice est composé de plusieurs entiers – 0.4, 1.3,... - alors le document est une version pré-validée publié par le SANDRE mais qui pourra subir encore quelques modifications après retour des premiers utilisateurs. Ce document sera donc ré-édité en version définitive dans les mois suivants.

Les années de référence sont les suivantes : 1995, 1997, 2001 et 2002.

**Le document actuel est la version 2002 – 1 et constitue un document approuvé**



# CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

## A. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- Le concept a une représentation cartographique (cf. C).

## A. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommé attribut, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, les valeurs possibles administrées par le SANDRE et les responsabilités de gestion.

De plus, chaque attribut est complété par des métadonnées descriptives :

- Un identifiant de cet attribut garantissant la codification unique de cette information au sein du SANDRE,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur (si impérative) de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire ou alternative).

Toutes les métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. En effet, lorsque la valeur par défaut est utilisée pour l'attribut, elle n'est pas reprise dans le dictionnaire. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

### 1. Identifiant de l'attribut

Chaque attribut est codifié par le SANDRE selon un identifiant assurant l'unicité de code au sein de l'ensemble des dictionnaires du SANDRE.

La règle de construction du code est la suivante :



" <" + Code de la trame où est localisée l'attribut + "." + Rang de la donnée dans la trame + "." + Version du format d'échanges + ">"

Par exemple, l'attribut 'Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique (version 2002-1)' présent dans la trame publique identifiée par ALQ sera codé dans ce système : <ALQ.12.2002-1>.

## 2. Format de stockage des attributs

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats suivants :

- Caractère,
- Texte,
- Numérique,
- Logique,
- Date,
- Heure,
- Objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "Vrai" ou "Faux".

Sauf indication contraire, les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

## 3. Responsable

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

## 4. Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est le franc. Elles doivent donc être arrondies au francs près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

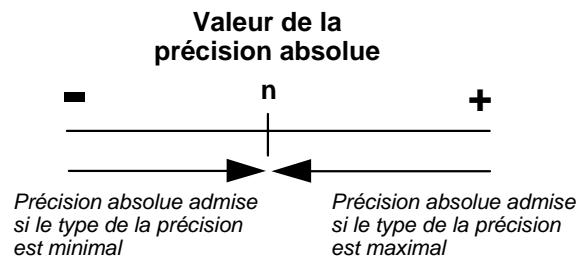
- Le type de précision absolue,
- Le caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

### a) Type de précision absolue

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie.



### b) Caractère de la précision absolue

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

## 5. Précision relative

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le SANDRE ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

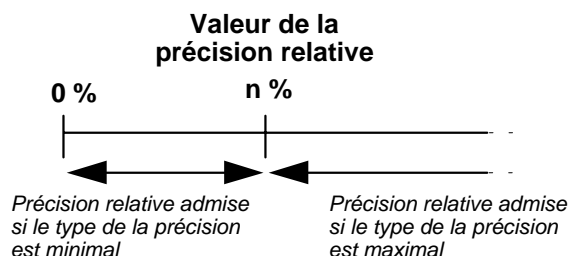
- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.



### a) Type de précision relative :

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.



### b) Caractère de la précision relative :

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

## 6. Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

**Par défaut, les longueurs sont maximales.**

## 7. Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

**Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.**

## 8. Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

**Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.**

## 9. Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

**Par défaut, l'origine temporelle est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.**

## 10. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

**Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.**

## 11. Valeurs négatives :

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

**Par défaut, elles sont à non.**

## 12. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

**Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.**

## 13. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

**Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.**

## 14. Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

**Aucun pas de progression n'est défini par défaut.**

## 15. Unité de mesure

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

## 16. Structure

La caractéristique *structure* précise l'organisation interne de la valeur en fonction de la nature (numérique '9', alphabétique 'X', ...) des éléments qui la composent. Cette caractéristique sera employée, par exemple, pour signaler à l'aide des codes 9 et X que le code d'une zone hydrographique comprend une lettre puis trois chiffres.

Par contre, cette caractéristique ne sera pas utilisée pour préciser un format d'affichage. Elle ne devra pas être employée pour définir le formatage visuel que la valeur de la donnée doit prendre. Par exemple, cette caractéristique ne doit pas être utilisée pour indiquer qu'un numéro de téléphone a le format (99) 99.99.99.99.

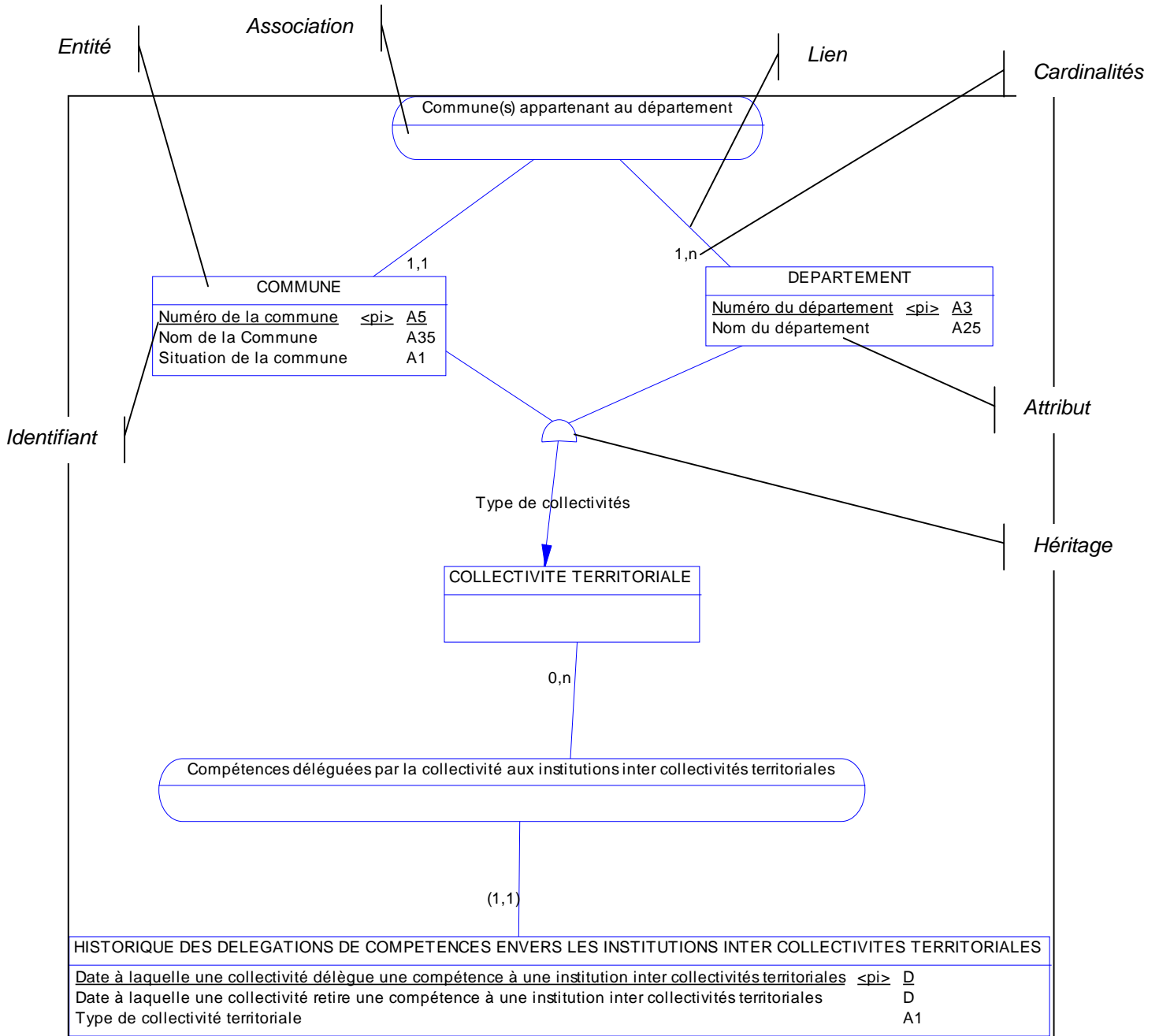
Aucune structure n'est définie par défaut.

## 17. Autres caractéristiques

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

### B. Formalisme des modèles conceptuels de données

Le dictionnaire de données décrit le modèle conceptuel de données selon un formalisme MERISE. Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés :



Les principales notions de bases utilisées dans MERISE sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur les Modèles Conceptuels de Données pour un approfondissement de ces notions.

### Modèle conceptuel de données

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MCD représente la structure logique globale d'une base de données, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle conceptuel contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans la base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'une entreprise.

### Entité

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

*Dans le modèle de données, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.*

### Attribut

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

*Dans le modèle de données, l'attribut est indiqué dans la case Entité ou le rond Association. De plus, il est précisé les informations suivantes :*

Attribut « simple »	<i>Nom de l'attribut</i>	
Attribut identifiant primaire	<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<pi> pour primary Identifier
Attribut identifiant alternatif	<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<ai> pour Alternative Identifier

*La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :*

Format Caractère	<i>A + [Longueur]</i>
Format texte	<i>TXT</i>
Numérique	<i>N</i>
Logique	<i>BL</i>
Date	<i>D</i>
Heure	<i>T</i>
Objet graphique	<i>PIC</i>

### Association

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

*Dans le modèle de données, chaque association est visualisée par un rond contenant son nom et ses éventuels attributs.*

### Lien

Un lien relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

*Dans le modèle de données, le premier chiffre indique la cardinalité minimale et le second chiffre la cardinalité maximale. Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes (n étant inconnu).*

**Les cardinalités entre parenthèses signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc.** Par exemple, l'historique des délégations de compétences a pour identifiant la date à laquelle la collectivité lègue la compétence + le code INSEE de la collectivité (ici, la commune, le département ou la région).

### Cardinalités

Les cardinalités traduisent la participation des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

### Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés et pour chaque attribut, il est ajouté le sigle <pi> (primary Identifier)*

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont suivis d'un sigle <ai> (alternative identifier). Lorsqu'il existe plusieurs identifiants alternatifs, le sigle <ai> est complété par le numéro de la clé alternative (par exemple, <ai1> et <ai2>)*

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

### Héritage

Relation particulière qui définit une entité comme étant une instance particulière d'une entité plus générale. Par exemple, une commune est héritée du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

*Dans le modèle de données, l'héritage est représenté par un petit rond. La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que les traits simples précisent les entités filles.*

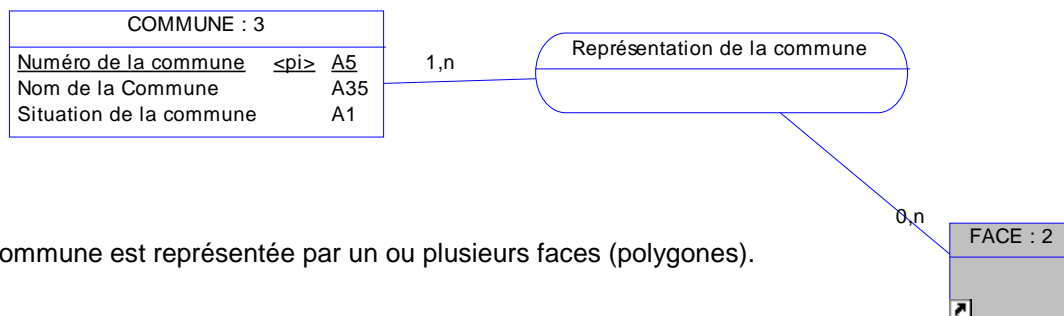
## C. Représentation cartographique d'une entité

Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le SANDRE indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.

Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du SANDRE. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.



La commune est représentée par un ou plusieurs faces (polygones).

## GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des listes de référence du SANDRE. Ces listes ne sont pas fixés lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le SANDRE et une cinquantaine de paramètres sont ajoutée ou modifiée chaque année.

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du SANDRE : [www.rnde.tm.fr](http://www.rnde.tm.fr) ou en utilisant l'outil information Listes Nationales du SANDRE disponible sur le site Internet.

Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes est décrit sur le site Internet et est résumé par les deux étapes suivantes :

- A la demande d'un nouveau code par un acteur pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec un statut "Provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.
- Puis sur une base trimestrielle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé indéfiniment et l'acteur est prévenu pour gérer le gel de ce code. .

Tout utilisateur du SANDRE peut ajouter une occurrence dans ces listes de référence.

D'autres codes sont indiqués dans le dictionnaire de données et ne sont pas modifiés régulièrement. Il est néanmoins conseillé de contrôler sur le site du SANDRE [www.rnde.tm.fr](http://www.rnde.tm.fr) que cette nomenclature n'a pas été actualisée lors d'une opération exceptionnelle.

## DICTIONNAIRE DES ENTITES

### **ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE**

Les analyses physico-chimiques et bactériologiques d'eau souterraine font référence à toutes les actions de détermination d'une valeur sur un échantillon, qu'ils s'agissent d'analyses, de mesures, d'observations, etc... faites en laboratoire ou sur le site de la station de mesure.

Une analyse ne porte que sur un et un seul paramètre.

Cette entité ne comprend pas les phases de prélèvement même quand celles-ci font partie intégrante de la méthode d'analyse.

Pour chaque analyse, il est précisé :

- l'organisme qui est chargé de réaliser l'analyse, ou l'organisme qui a en charge la station automatique qui effectue l'analyse à partir de prélèvement automatique dans le milieu,
- la méthode d'analyse utilisée,
- la méthode de fractionnement,
- la fraction du support ayant servi à l'analyse,
- ainsi que le producteur de données sous la responsabilité duquel le résultat de l'analyse est communiqué.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Numéro d'ordre de l'analyse d'eau souterraine (Clé primaire)
- Référence de l'analyse d'eau souterraine chez le producteur
- Date de l'analyse d'eau souterraine
- Heure de l'analyse d'eau souterraine
- Résultat de l'analyse d'eau souterraine
- Code remarque de l'analyse d'eau souterraine
- Analyse d'eau souterraine in situ / en laboratoire
- Difficulté(s) d'eau souterraine in situ / en laboratoire
- Conformité de l'acquisition de l'analyse d'eau souterraine
- Commentaires sur l'analyse d'eau souterraine
- Commentaires sur le résultat de l'analyse d'eau souterraine
- Unité de mesure de l'analyse d'eau souterraine
- Résultat de référence de l'analyse d'eau souterraine
- Vraisemblance de l'analyse d'eau souterraine

---

### **DOSSIER D'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE**

Le dossier d'analyse rassemble toutes les analyses effectuées par un laboratoire pour une opération de prélèvement.

Ainsi, même si les résultats d'analyse d'un laboratoire, obtenus sur des échantillons constitués au cours d'une même opération de prélèvement, sont communiqués en plusieurs envois, ils feront tous référence au même numéro de dossier.

Les informations sur le dossier d'analyse relève de la responsabilité du laboratoire chargé d'effectuer les analyses.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Référence du dossier d'analyse d'eau souterraine auprès du laboratoire (Clé primaire)



Référence du dossier d'analyse d'eau souterraine auprès du producteur de données

Interprétation du dossier d'analyse d'eau souterraine

---

## **ECHANTILLON D'EAU SOUTERRAINE**

L'échantillon d'eau souterraine correspond à une partie prélevée dans le milieu qui est analysée par un organisme (laboratoire ou préleveur dans le cas de mesure in situ) afin d'en examiner diverses caractéristiques définies.

L'identification facultative d'un ou plusieurs échantillons au sein d'un prélèvement d'eau souterraine permet d'indiquer les méthodes de prélèvement, de transport et de fractionnement in situ qui ont été utilisés pour sa constitution. Si, en théorie, l'ensemble des échantillons d'un prélèvement d'échantillons devrait résulter d'un même prélèvement physique, en pratique, plusieurs prélèvements physiques peuvent être couplés (y compris mesures in-situ) si l'organisme responsable de la donnée estime que toutes les données demeurent cohérentes et représentatives de la même eau au même instant.

Un échantillon porte toujours sur un seul support. Il n'est pas possible d'avoir un échantillon qui soit à la fois d'eau et d'êtres vivants. Par contre, un support peut faire l'objet de plusieurs échantillons pendant une opération de prélèvement. C'est le cas, par exemple, de l'eau qui peut être prélevée dans des flacons en verre et en plastique, suivant les paramètres à mesurer

L'échantillon d'eau souterraine est identifié par le code attribué par le laboratoire et le code SIRET du laboratoire.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

Référence de l'échantillon chez le producteur (Clé primaire)

Date de la constitution de l'échantillon

Heure de la constitution de l'échantillon

Commentaires sur l'échantillon d'eau souterraine

---

## **ENTITE HYDROGEOLOGIQUE**

Le dictionnaire sur les entités hydrogéologiques est en cours de constitution (2003).

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code de l'entité hydrogéologique (Clé primaire)

Libellé de l'entité hydrogéologique

---

## **FRACTION ANALYSEE**

Une fraction analysée est un composant du support sur lequel porte l'analyse.

Trois grandes catégories de fractions analysées ont été définies dans le cadre des travaux sur le dictionnaire de données national :

- le support brut ou entier : par exemple la fraction analysée " eau brute " provenant du support " Eau ",
- les fractions "partielles", au sens d'une classification par partie d'un même support,  
ex : sédiments/ Particules < 2 mm, particules < 63 µm, particules < 20 µm...  
ou eau filtrée du support " eau ".
- les fractions "organiques", au sens d'une classification par partie d'un même organisme,  
ex : poisson / foie, écaille, reins, ...  
ex : palétuvier / système racinaire, racine flottante...

Les fractions dites "systématiques", au sens d'une classification systématique (ex : poisson : Cyprinidae / Cyprinus / Cyprinus carpio...) ne sont pas considérées comme des fractions au sens de l'entité, mais comme une précision apportée au support. Représentées par l'entité "TAXON", elles ne font pas partie de la liste des fractions analysées.

La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité. Etant une liste de référence, une procédure stricte pour la création de nouvelles fractions analysées a été mise en place (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code de la fraction analysée (Clé primaire)

Nom de la fraction analysée  
Statut de la fraction analysée  
Date de création de la fraction analysée  
Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée  
Auteur de la fraction analysée  
Commentaires sur la fraction analysée  
Nom international de la fraction analysée (Anglais)

---

## **INTERVENANT**

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :  
laboratoire d'analyse,  
préleveur,  
opérateur en hydrométrie,  
laboratoire d'hydrobiologie,  
organisme chargé de la police des eaux,  
et producteur/ gestionnaire,  
...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :

Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, par exemple le RNDE. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code de l'intervenant (Clé primaire)  
Origine du code de l'intervenant (Clé primaire)  
Nom de l'intervenant  
Statut de l'intervenant  
Date de création de l'intervenant  
Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant  
Auteur de l'intervenant  
Mnémonique de l'intervenant  
Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant  
Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant  
Rue de l'intervenant  
Lieu-dit où réside l'intervenant  
Ville de l'intervenant  
Département / pays de l'intervenant  
Commentaires sur l'intervenant  
Domaine(s) d'activité de l'intervenant  
Code postal de l'intervenant  
Nom international de l'intervenant

Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant

---

## **METHODE**

Les seules méthodes reconnues par le SANDRE sont les méthodes normalisées par l'AFNOR ou les méthodes largement reconnues comme celle du type "Rodier" ou du "STANDARD METHOD". Les méthodes sont rassemblées dans une liste qui couvre tous les domaines pour lesquels il existe un paramètre.

Pour plus de souplesse, des méthodes particulières ont été créées :

- Méthode inconnue ;
- Méthode non fixée ;
- Méthode spécifique ;
- Méthode sans objet.

Ainsi, lorsqu'une méthode utilisée dans la mesure d'un paramètre n'est pas répandue, voire non normée, ou bien encore non reconnue, la description du résultat devra mentionner : "Méthode spécifique". De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : "Méthode Inconnue". Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence "Méthode non fixée" sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre. Enfin, la "Méthode sans objet" sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré. Par exemple, la "Méthode sans objet" sera mentionnée dans les phases de conservation et de transport des mesures des paramètres physico-chimiques lorsqu'elles sont effectuées dans le milieu comme les mesures d'oxygène dissous faites à l'aide d'une sonde directement dans l'eau de la rivière.

La liste des méthodes est générique et porte sur toutes les phases du processus de mesure des paramètres. Chaque méthode n'est pas non plus systématiquement spécifique à l'une de ces phases ou à une nature particulière de paramètre. En effet, une méthode peut couvrir tout le cycle du processus et/ou être utilisable pour une phase quelle que soit la nature du paramètre.

Les méthodes peuvent être référencées par les paramètres à différentes phases de leur processus de mesure que sont :

- pour les paramètres chimiques et physiques :
  - le prélèvement et l'échantillonnage ;
  - la conservation et le transport ;
  - le fractionnement ;
  - l'analyse ;
- pour les paramètres environnementaux :
  - l'observation ;
- pour les paramètres hydrobiologiques :
  - l'ensemble du processus ;
- pour les paramètres microbiologiques :
  - le prélèvement, la conservation et le transport ;
  - la détermination.

Deux catégories de liens existent entre les méthodes. L'un d'eux est le remplacement de vieilles méthodes par de nouvelles induit par l'évolution de la technologie. Le deuxième concerne les méthodes qui ne portent pas sur tout le cycle d'acquisition de données pour un paramètre mais qui peuvent recommander, voire imposer, une ou plusieurs autres méthodes pour les phases qu'elles ne couvrent pas.

La liste des méthodes est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code de la méthode (Clé primaire)
  - Nom de la méthode
  - Statut de la méthode
  - Date de création de la méthode
  - Date de la dernière mise-à-jour de la méthode
  - Auteur de la méthode
  - Références de la méthode
  - Commentaires sur la méthode
  - Libellé long de la méthode
  - Nom international de la méthode
-

## **OPERATION DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE**

L'opération de prélèvement permet un regroupement cohérent de prélèvements d'échantillons (exemple : prélèvement de MES par centrifugation et mesures de turbidité effectué en début et fin de centrifugation, ou bien encore ensemble des prélèvements d'un échantillonneur en continu).

L'opération de prélèvement est identifiée par un numéro d'opération ou se définit par rapport au triplet (code du qualimètre, date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique).

Il ne peut pas y avoir plusieurs opérations de prélèvements physico-chimiques sur un point d'eau à un même instant mais une opération de prélèvements d'eau souterraine peut porter sur plusieurs sites de mesure.

L'opération de prélèvement est l'ensemble des actions effectuées par un ou plusieurs organismes désignés comme préleveurs, sur les lieux d'un et un seul qualimètre au cours d'une période de temps continue.

Les informations sur l'opération de prélèvements d'eau souterraine sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité de la ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Date de début de l'opération de prélèvement d'eau souterraine (Clé primaire)
- Heure de début de l'opération de prélèvement d'eau souterraine (Clé primaire)
- Référence de l'opération de prélèvement d'eau souterraine chez le producteur
- Date de fin de l'opération de prélèvement d'eau souterraine
- Heure de fin de l'opération de prélèvement d'eau souterraine
- Commentaires sur l'opération de prélèvement d'eau souterraine

---

## **PARAMETRE**

Un paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

L'analyse de l'existant a montré que l'objet paramètre possède deux catégories de propriétés :

- celles qui sont communes à tous les types de paramètres,
- celles spécifiques à certains types de paramètres.

Il en est de même pour les relations entre les paramètres et les autres objets. Cet état de fait a conduit à employer une modélisation faisant intervenir des objets génériques et des objets sous-types qui ne contiennent que des propriétés spécifiques à ce sous-type. L'objet générique de la notion de paramètre est PARAMETRE. Il contient les propriétés communes à tous les types de paramètres.

Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique, environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

Le sous-type quantitatif se rapporte aux paramètres qui ont une infinité de résultats.

Le sous-type qualitatif se rapporte aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs pré-définies pour chacun d'eux.

Ces deux sous-types sont mutuellement exclusifs.

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges...).

Le sous-type physique se rapporte aux paramètres dont l'objet est la mesure d'une caractéristique physique de l'eau (température de l'eau, conductivité...).

Le sous-type chimique se rapporte aux paramètres dont la mesure a pour objet une grandeur chimique (concentration d'une substance, Demande Biologique en Oxygène, ...).

Le sous-type hydrobiologique se rapporte aux paramètres dont l'expression décrit l'état ou la présence des êtres macroscopiques vivant dans l'eau.

Le sous-type microbiologique se rapporte aux paramètres qui ont pour objet la recherche, la détermination et/ou le dénombrement d'êtres microscopiques présents dans l'eau. Cette catégorie de paramètres est également étendue par convention à l'étude d'êtres vivants assimilés à des êtres microscopiques comme les parasites, les mousses ou champignons.



Ces 5 derniers sous-types sont mutuellement exclusifs.

Tout organisme peut demander la codification d'un nouveau paramètre. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du SANDRE qui procédera en deux étapes pour assurer un service rapide tout en gardant une liste homogène.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de ce paramètre.

- Puis, sur une base trimestrielle, toutes les demandes de paramètres sont soumises à un comité d'experts qui statuera sur la nécessité de créer ou non le paramètre. Si la création est acceptée, le paramètre est déclaré validé. Dans le cas inverse, le comité désignera le paramètre déjà existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Tous les paramètres sont décrits par un nom complet, ainsi que par des libellés longs et courts pour une exploitation informatique. Cette information est complétée quelquefois par la mention de synonymes ou de polysèmes qui indiquent les différentes appellations du paramètre et celles avec lesquelles il ne faut pas le confondre. Toutes les fiches paramètres, quel que soit leur statut, peuvent faire l'objet de révisions.

La liste des paramètres est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code du paramètre (Clé primaire)
- Nom du paramètre
- Statut du paramètre
- Date de création du paramètre
- Date de la dernière mise-à-jour du paramètre
- Auteur du paramètre
- Libellé court du paramètre
- Libellé long du paramètre
- Définition du paramètre
- Références bibliographiques sur le paramètre
- Commentaires sur le paramètre
- Nom international du paramètre
- Paramètre calculé

---

## **PERIODE D'APPARTENANCE D'UN QUALITOMETRE A UN RESEAU**

Les qualitomètres sont généralement créés à la suite de la mise en place d'un réseau de mesure.

Toutefois, un qualitomètre peut être rattaché à plusieurs réseaux, et ceci de façon variable dans le temps. Auquel cas, toutes les périodes d'appartenance d'un qualitomètre à un réseau seront précisées.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Date de début d'appartenance du qualitomètre à un réseau (Clé primaire)
- Date de fin d'appartenance du qualitomètre à un réseau (Clé primaire)

---

## **PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE**

Le prélèvement d'eau souterraine correspond à un prélèvement permettant de constituer un ensemble d'échantillons cohérents sur un support donné, quelle que soit la distribution opérée entre les différents flacons ramenés au laboratoire. Lorsqu'il est connu, le prélèvement d'échantillons s'effectue sur un site de mesure particulier.

Le prélèvement d'échantillons peut être complété par des mesures de conditions environnementales, ainsi que des mesures in situ. Toutes les analyses se rapportent à ce prélèvement d'échantillons.

Les informations sur le prélèvement d'échantillons sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui

s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

L'échantillon est l'une des étapes du processus d'acquisition des données. C'est la phase pendant laquelle sont constitués les échantillons sur lesquels seront effectuées les analyses en laboratoire. Un échantillon porte toujours sur un seul support. Il n'est pas possible d'avoir un échantillon qui soit à la fois d'eau et d'êtres vivants. Par contre, un support peut faire l'objet de plusieurs échantillons pendant une opération de prélèvement. C'est le cas, par exemple, de l'eau qui peut être prélevée dans des flacons en verre et en plastique, suivant les paramètres à mesurer. Quand le préleveur effectue une mesure directement dans le milieu en plongeant par exemple sa sonde qui mesure l'oxygène dissous dans l'eau d'une source ou d'un puits, on considère qu'il existe un échantillon (fictif) dont la date et l'heure correspondent à celles de la mesure in situ. La description de l'échantillon comprend également une information sur le prélèvement à partir duquel il a été constitué. Un prélèvement est l'action qui consiste à récupérer un type de support (eau, gaz, invertébrés...).

La date et l'heure auxquelles a débuté le pompage et celles auxquelles l'échantillon a été constitué à partir de l'eau pompée sont différenciées. Si plusieurs échantillons sont constitués sur le même pompage, la date et l'heure de début de pompage seront répétées à chaque échantillon.

En fonction de la durée du pompage avant la constitution d'un échantillon, le producteur de données pourra qualifier la représentativité de l'échantillon sur la base de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Représentativité inconnue	Représentativité inconnue
1	Interne	Interne au point d'eau
2	Locale	Locale au point d'eau
3	Générale	Générale au point d'eau

Les échantillons moyens dans l'espace et dans le temps ne sont pas gérés.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Date à laquelle a débuté le prélèvement (Clé primaire)
- Heure à laquelle a débuté le prélèvement (Clé primaire)
- Référence du prélèvement chez le producteur
- Niveau du soutirage du prélèvement
- Lieu précis où a été constitué le prélèvement
- Débit de soutirage
- Volume pompé
- Volume de purge
- Niveau piézométrique (NGF) avant le prélèvement
- Représentativité du prélèvement
- Opérateur du prélèvement
- Commentaires sur le prélèvement

---

## QUALITOMETRE

La station de mesure de la qualité des eaux souterraines (ou qualitomètre) est un point d'eau ou un ensemble de points d'eau où l'on effectue des mesures ou des prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques, bactériologiques..., pour déterminer la qualité de l'eau qui en est issue.

Quand un qualitomètre porte sur un ensemble de points d'eau, il est alors assimilé à un point d'eau dit 'principal' avec une information indiquant qu'il s'agit d'un groupement et listant tous les points d'eau secondaires.

En règle générale un qualitomètre est en relation avec une seule entité hydrogéologique. Il est admis cependant, que l'eau analysée au droit la station puisse provenir de plusieurs entités hydrogéologiques (exemple des réseaux de distribution d'eau potable de certaines collectivités).

Pour une exploitation cartographique, statistique ou autre des mesures effectuées, les données obtenues sont ramenées à un emplacement caractéristique de la station comme le point d'eau 'principal'.

Les qualitomètres sont identifiés par le code national du point d'eau auquel il se réfère (code BSS + Désignation BSS).

Quant un qualitomètre porte sur un champ captant, il est identifié par le code national du point d'eau désigné comme principal.

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

Constitution du qualitomètre (Ouvrage unique / Groupement de points d'eau) (Clé primaire)

Finalité du qualitomètre

Commentaires sur le qualitomètre

---

## **RESEAU DE MESURE**

Un réseau de mesure est un regroupement de station(s) de mesure répondant à au moins une finalité particulière. Chaque réseau respecte des règles communes qui visent à garantir la cohérence des observations, notamment pour la densité et la finalité des stations de mesure, la sélection de paramètres obligatoires et le choix des protocoles de mesure, la détermination d'une périodicité respectée. L'ensemble de ces règles est fixé dans un protocole.

Il existe deux types de réseaux : les réseaux pérennes, dont la durée n'est pas déterminée, et les réseaux temporaires, créés dans le cadre d'études et dont la durée est déterminée.

Les autres cas ne répondant pas aux critères de périodicité et de durée minimale, correspondent à des mesures ponctuelles.

Un réseau de mesure regroupe un ensemble de stations et réciproquement une station de mesure peut être concernée par plusieurs réseaux de mesure. Chaque réseau de mesure possède une à plusieurs finalités tels que décrites par le SANDRE. Il a généralement pour objet le suivi d'un ou plusieurs milieux physiques dans lequel sont placés des stations de mesure (ou points d'eau). Lorsque la finalité du réseau est de type "Usage", il est précisé la ou les usages concernés.

Les intervenants sur le réseau de mesure sont les suivants :

- le maître d'ouvrage défini dans l'historique des maîtres d'ouvrages,
- le maître d'oeuvre défini dans l'historique des maîtres d'oeuvre,
- le financeur défini dans l'historique des financeurs,
- le responsable de la validation en tant que organisme chargé, par le maître d'ouvrage des données, de la validation technique de ces dernières. Selon le cas de figure, il s'agira d'un contrôle de cohérence, d'un contrôle du processus de production de la donnée, ou d'un contrôle réel à posteriori de la donnée,
- Le responsable de la collecte en tant qu'entité qui crée la donnée (service réalisant la mesure, laboratoire, service d'hydrométrie). Il a en charge de réaliser les mesures, de collecter les données, de digitaliser des périmètres ou d'assurer la réalisation des enquêtes. Le producteur de données peut faire appel à des tiers pour la production de données mais ceci doit rester transparent sous sa responsabilité,
- le partenaire scientifique en tant qu'organisme qui participe à la gestion scientifique du réseau ou émet des avis techniques sur ce sujet. Il intervient généralement dans les comités techniques ou scientifiques.

De plus, il est ajouté la notion de contact du réseau de mesure.

Chaque réseau de mesure est identifiée au niveau national par le SANDRE qui a la charge d'administrer et de diffuser la codification des réseaux de mesure.

Les informations relatives au réseau de mesure relèvent de la responsabilité du maître d'ouvrage du réseau.

**Cet objet comprend les informations suivantes :**

Code du réseau de mesure (Clé primaire)

Nom du réseau de mesure

Mnémonique du réseau de mesure

Définition du réseau de mesure

Durée du réseau de mesure

Année de mise en place du réseau de mesure

Contact du réseau de mesure

Date de mise à jour du réseau de mesure

## **SITE DE MESURE DU QUALITOMETRE**

Les sites de mesure sont les différents espaces géographiques de référence où il est recommandé d'effectuer les mesures in situ ou les prélèvements en vue d'analyses.

Ces lieux de mesures ou de prélèvements doivent être définis en cohérence avec la nature de la station de mesure. Si le qualitomètre est un ensemble de points d'eau, les sites ne pourront être situés que sur le mélange d'eau issu du champ captant. Chaque site de mesure caractérise un niveau de profondeur, verticale pour les puits ou horizontale pour les galeries, où sont réalisés les sous-tirages d'eau pour les prélèvements. Quand la station est un groupement de points d'eau, le site est caractéristique d'un volume souterrain dont les profondeurs minimale et maximale sont enveloppes des soutirages réalisés sur chacun des points d'eau.

Associés aux conditions de prélèvement et à la configuration et aux conditions d'usage du point d'eau, ils caractérisent également une qualité d'eau. En effet, la qualité de l'eau ne doit pas être considérée comme homogène sur l'ensemble de la station de mesure. Elle varie notamment en fonction :

- de la profondeur du sous-tirage,
- des conditions d'utilisation du point d'eau (le point d'eau fait l'objet d'un pompage permanent, intermittent ou inexistant),
- de la configuration du point d'eau : un ou plusieurs horizons sont captés sur une hauteur plus ou moins importante,
- des conditions de prélèvement : la qualité de l'eau sera différente selon que l'on prélève directement dans l'ouvrage ou que l'on constitue des échantillons par pompage de plus ou moins longue durée.

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Début de profondeur du site de mesure du qualitomètre (Clé primaire)
  - Fin de profondeur du site de mesure du qualitomètre (Clé primaire)
  - Localisation du site de mesure du qualitomètre
  - Date de création du site de mesure du qualitomètre
  - Date de suppression du site de mesure du qualitomètre
  - Coordonnée X du site de mesure du qualitomètre
  - Coordonnée Y du site de mesure du qualitomètre
  - Commentaires sur le site de mesure du qualitomètre
- 

## **SUPPORT**

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau brute, des sédiments, des mousses aquatiques...

Par exemple, il s'agit :

- l'eau
- des poissons,
- des diatomées,
- des mollusques,
- des invertébrés benthiques,

Le support ne correspond pas au support réellement analysé puisque généralement il s'agit d'une fraction du support qui est analysée (par exemple, pour le poisson, le foie,... ou pour l'eau, l'eau filtrée). La notion de fraction analysée doit être utilisée en priorité.

### **Cet objet comprend les informations suivantes :**

- Code du support (Clé primaire)
  - Nom du support
  - Statut du support
  - Date de création du support
  - Date de la dernière mise-à-jour du support
  - Auteur du support
  - Commentaires sur le support
  - Nom international du support
-



# DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

## Analyse d'eau souterraine in situ / en laboratoire

Code : ALZ.19.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Caractère  
Longueur : 1  
Responsable : Producteur de données  
Valeur(s) : Code SANDRE

Définition :

Le lieu précis où l'analyse a été effectuée est indiqué par l'une des valeurs suivante de la nomenclature administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Localisation inconnue	Localisation inconnue
1	In situ	In situ
2	Laboratoire	Laboratoire

In situ :

Toute analyse est in situ quand elle est réalisée sur les lieux de la station de mesure y compris celles faites dans des véhicules laboratoires.

Sont in situ :

- les mesures par sonde dans le milieu,
- les mesures par sonde sur des prélèvements,
- les analyses sur les prélèvements réalisées dans les véhicules laboratoire.

Ne sont pas in situ :

- les analyses dont seuls les prétraitements sont réalisés sur le terrain (ex : l'oxygène dissous par méthode Winkler, filtration de la chlorophylle...).

Laboratoire :

Toute analyse est dite 'en laboratoire' quand elle est réalisée en dehors des lieux de la station de mesure et qu'une préparation de l'échantillon a été nécessaire pour cela.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

## Année de mise en place du réseau de mesure

Code : RSX.7.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : RESEAU DE MESURE

Caractéristiques :

Format : Date

Définition :

L'année de mise en place est la date, à l'année près, à laquelle la première mesure a été réalisée dans le cadre du réseau de mesure, postérieurement à sa création.

---

### **Auteur de l'intervenant**

Code : *INT.7.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *50*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de l'intervenant est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'attribution d'un auteur à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur de la fraction analysée**

Code : *FAN.7.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *50*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de la fraction analysée est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la fraction analysée.

L'attribution d'un auteur à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur de la méthode**

Code : *MET.7.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *50*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de la méthode est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la méthode.

L'attribution d'un auteur à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur du paramètre**

Code : *PAR.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur du paramètre est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du paramètre.

L'attribution d'un auteur à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Auteur du support**

Code : *SUP.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur du support est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du support.

L'attribution d'un auteur à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant**

Code : *INT.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *35*

Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La boîte aux lettres ou la boîte postale de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

---

### **Code de l'entité hydrogéologique**

Code : *SAQ.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : 17  
Responsable : SANDRE  
Valeur(s) : Code(s) SANDRE  
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code de l'entité hydrogéologique est l'identifiant attribué à chaque entité hydrogéologique. En cours de constitution (2003)

La liste des entités hydrogéologiques est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

## Code de l'intervenant

Code : INT.2.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Caractéristiques :

Format : Caractère  
Longueur : 17  
Responsable : Système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'  
Longueur impérative : Oui (14) pour SIRET  
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code de l'intervenant est son identifiant au sein du système d'identifiant défini dans l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Ce code est en priorité le code SIRET attribué par l'INSEE. Il s'agit d'un code qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué (le dictionnaire ne permet pas d'historiser les évolutions de ce code pour un intervenant).

Le code SANDRE de l'intervenant supplée le code SIRET lorsque l'activité de l'intervenant ne peut être codifiée dans la nomenclature INSEE.

Il s'agit d'un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE. Le code est une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.999.

### **Code de la fraction analysée**

<u>Code</u> :	<i>FAN.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>FRACTION ANALYSEE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>3</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

#### Définition :

Le code de la fraction analysée est un identifiant numérique non significatif sur 3 positions associé à chaque fraction analysée recensée dans la liste administrée par le SANDRE.

L'attribution d'un code à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Code de la méthode**

<u>Code</u> :	<i>MET.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>METHODE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>5</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

#### Définition :

Le code de la méthode est un identifiant numérique non significatif sur 5 positions.

L'attribution d'un code à chaque méthode introduite dans la liste nationale relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Code du paramètre**

<u>Code</u> :	<i>PAR.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>PARAMETRE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>5</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

#### Définition :

Le code du paramètre est un identifiant numérique non significatif sur 5 positions maximum, associé à chaque paramètre enregistré par le SANDRE.

L'attribution d'un code à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

## Code du réseau de mesure

<u>Code</u> :	<i>RSX.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>RESEAU DE MESURE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>10</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Longueur impérative :	<i>Oui</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>
Format :	<i>Code bassin + Code sur 8 caractères</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

### Définition :

Le code du réseau de mesure est un code artificiel non signifiant sur 10 positions qui identifie sur le plan national tout réseau de mesure relatif à l'eau.

Il est constitué : [code bassin étendu sur 2 caractères] + [code sans signification].

Le code bassin est celui attribué par l'INSEE pour les 6 bassins auquel il est ajouté les cas suivants :

- Un réseau de niveau national, (c'est-à-dire l'ensemble des 6 bassins) est codé par " 00 ".
- Lorsque le réseau concerne plus de 2 bassins et moins de 5, ou s'il est transfrontalier alors les deux premiers chiffres du code seront " 99 ",
- pour les réseaux situés dans les Départements d'Outre Mer (DOM), les codes suivants sont utilisés : " 07 " : Guadeloupe, " 08 " : Martinique, " 09 " : Guyane, " 10 " : Réunion.

Ce code est attribué par la SANDRE.

---

## Code du support

<u>Code</u> :	<i>SUP.2.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>SUPPORT</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>3</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

### Définition :

Le code du support est un identifiant numérique non signifiant sur trois positions, qui associe à un nom de support un nombre.

La liste des supports est administrée par la SANDRE qui en a la responsabilité.

---

## Code postal de l'intervenant

<u>Code</u> :	<i>INT.18.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>INTERVENANT</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>9</i>
Responsable :	<i>Utilisateur de la liste des intervenants</i>

Définition :

Le code postal de l'intervenant identifie le bureau de Poste qui assure la distribution du courrier pour la commune ou la partie de commune dans laquelle est localisé l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

**Code remarque de l'analyse d'eau souterraine**

Code : ALZ.18.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Caractère  
 Longueur : 2  
 Responsable : Producteur de données  
 Valeur(s) : Code SANDRE

Définition :

Le code remarque de l'analyse physico-chimique permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Le code remarque prend comme valeurs celles de la nomenclature ci-après administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Analyse non faite	Analyse non faite
1	Domaine de validité	Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0
2	< seuil de détection	Résultat < seuil de détection
3	> seuil de saturation	Résultat > seuil de saturation
4	Présence ou Absence	Présence ou Absence
5	Incomptable	Incomptable
6	Taxons non individualisés.	Taxons non individualisables
7	Traces	Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)
8	Dénombrement > Valeur	Dénombrement > Valeur
9	Dénombrement < Valeur	Dénombrement < Valeur

Analyse non faite :

L'analyse n'a pu être faite.

Le résultat doit alors être vide mais la code remarque indiquer "0"

Dénombrement < Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

Dénombrement > Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

Incomptable :



De même, le code 'Incomptable' (5) fait référence aux analyses microbiologiques qui ne permettent pas d'établir ni le nombre de micro-organismes ni la valeur du seuil que dépasse le nombre. Il s'agit, par exemple, des analyses dont la boîte de Pétri est totalement saturée.

Présence ou Absence :

Les codes remarques 'Présence' et 'Absence' (4) se rapportent essentiellement à la microbiologie où il est seulement nécessaire de détecter la présence ou l'absence de micro-organismes sans qu'il ne faille les dénombrer même si cela est faisable.

Résultat < seuil de détection :

Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.

Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0 :

Quand les concentrations mesurées se situent dans la gamme de validité de la méthode utilisée (résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation), le résultat prend la valeur trouvée (même s'il est égal à zéro) et le code remarque la valeur "1".

Résultat > seuil de saturation :

Quand la concentration de la substance recherchée est trop élevée pour la méthode utilisée, le résultat donne alors la valeur du seuil de saturation et le code remarque prend la valeur 3.

Taxons non individualisables :

Le code remarque 6 est spécifique aux données hydrobiologiques. Il permet de gérer des déterminations de macro-invertébrés dont on constate la présence sans pouvoir pour autant distinguer les individus afin de les dénombrer (bryozoaires...).

Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection) :

Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant**

Code : *INT.20.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *14*  
Responsable : *SANDRE*  
Longueur impérative : *Oui*

Définition :

Le code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant est un attribut optionnel permettant de préciser, lorsque l'intervenant n'est pas une structure identifiée dans le registre national de l'INSEE, le code SIRET de l'organisme auquel il est généralement rattaché.

Par exemple, les SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration) sont généralement rattachés au Conseil Général du département.

Cette information relève de la responsabilité de l'auteur de la fiche SANDRE



---

## Commentaires sur l'analyse d'eau souterraine

Code : ALZ.22.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Texte

Responsable : Producteur de données

### Définition :

Ensemble des informations non structurées sur l'analyse physico-chimique et microbiologique d'eau souterraines que le laboratoire souhaite porter à connaissance.

Exemple : la description des difficultés rencontrées lors de l'analyse.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## Commentaires sur l'échantillon d'eau souterraine

Code : EES.9.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Texte

### Définition :

Les commentaires sur l'échantillon comportent, par exemple, tous les renseignements sur le cycle de vie de l'échantillon.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon

---

## Commentaires sur l'intervenant

Code : INT.15.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Caractéristiques :

Format : Texte

Responsable : SANDRE

### Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'intervenant, comme ses anciennes appellations, qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

## Commentaires sur l'opération de prélèvement d'eau souterraine

Code : *OPZ.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *Producteur de données*

### Définition :

Les commentaires sur l'opération de prélèvement d'eau souterraine sont des informations diverses non structurées sur l'opération de prélèvement que le producteur de données souhaite porter à connaissance.

Les informations sur l'opération de prélèvement d'eau souterraine sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

---

## Commentaires sur la fraction analysée

Code : *FAN.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *SANDRE*

### Définition :

Les commentaires sont des informations sur la fraction analysée qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la fraction analysée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de fraction analysée auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de la fraction analysée.

---

## Commentaires sur la méthode

Code : *MET.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *SANDRE*

### Définition :

Les commentaires sont un ensemble d'informations sur la méthode qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

---

## Commentaires sur le paramètre

Code : *PAR.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le paramètre qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Commentaires sur le prélèvement**

Code : *PRZ.28.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Informations diverses non structurées sur le prélèvement/échantillon que le ou les producteurs de données souhaitent porter à connaissance.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Commentaires sur le qualimètre**

Code : *QUL.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *QUALITOMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *Producteur de données utilisant le qualimètre*

Définition :

Informations diverses non structurées sur le qualimètre que le ou les producteurs de données souhaitent porter à connaissance.

Les informations sur le qualimètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualimètre.

---

### **Commentaires sur le résultat de l'analyse d'eau souterraine**

Code : *ALZ.23.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Ensemble des informations non structurées sur l'analyse physico-chimique et microbiologique d'eau souterraines que le producteur de données souhaite porter à connaissance.

Exemple : les raisons qui ont amené le producteur de données à attribuer un certain niveau de conformité et de vraisemblance à l'analyse.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Commentaires sur le site de mesure du qualitomètre**

Code : *SQL.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE DU QUALITOMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Producteur de données utilisant le qualitomètre*

Définition :

Informations diverses non structurées sur le site de mesure du qualitomètre que le ou les gestionnaires du qualitomètre souhaite porter à connaissance.

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

### **Commentaires sur le support**

Code : *SUP.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le support qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

---

### **Conformité de l'acquisition de l'analyse d'eau souterraine**

Code : *ALZ.21.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La conformité de l'acquisition du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de conformité au cahier des charges attribué à l'analyse par le producteur de données.

Cette action du producteur intègre la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée.

Il exclut la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement exprimées par l'attribut 'Vraisemblance de l'analyse d'eau souterraine' de la même entité.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Non définissable	Conformité non définissable
1	Conforme	Acquisition conforme
2	Non conforme	Acquisition non conforme
3	<Non utilisé>	<Non utilisé>
4	Non encore définie	Conformité de l'acquisition non encore définie

<Non utilisé> :

Conservé pour la compatibilité version 1997. Equivalent à Code "Conformité de l'acquisition" à 1 et un code "Vraisemblance de la mesure" à 2 (non vraisemblable)

Acquisition conforme :

Une valeur sera déclarée « Conforme » quand le producteur aura estimé que la donnée et toute la chaîne utilisée pour la produire sont corrects vis-à-vis de la finalité recherchée.

Acquisition non conforme :

Une valeur sera déclarée « Non conforme » si la donnée ou sa chaîne de production présentent des dysfonctionnements qui ne permettent pas une adéquation entre la donnée et sa finalité.

Conformité de l'acquisition non encore définie :

Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de sa validation.

Conformité non définissable :

Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

**Constitution du qualitomètre (Ouvrage unique / Groupement de points d'eau)**

Code : *QUL.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *QUALITOMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
 Longueur : *1*  
 Responsable : *Producteur de données utilisant le qualitomètre*  
 Valeur(s) : *Codes SANDRE*  
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Indication sur la portée du point d'eau à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Point d'eau unique	Point d'eau unique
2	Groupement	Groupement de points d'eau

Groupement de points d'eau :

Les mesures faites sur le qualitomètre portent sur l'eau issue de plusieurs points d'eau.

Point d'eau unique :

Le qualitomètre ne porte que sur un et un seul point d'eau.

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

### **Contact du réseau de mesure**

Code : *RSX.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Définition :

Le contact du réseau de mesure est l'organisme susceptible de fournir le plus d'informations sur le réseau, avec l'accord du maître d'ouvrage.

Le champ est libre et précise au minimum le nom de l'organisme, la direction, le nom de la ville et si possible le numéro de téléphone du standard.

---

### **Coordonnée X du site de mesure du qualitomètre**

Code : *SQL.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE DU QUALITOMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Responsable : *Producteur de données utilisant le qualitomètre*

Précision absolue : *Le centimètre*

Type de précision absolue : *Maximale*

Unité de mesure : *Le mètre*

Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *0*

Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : *1 125 000*

Nombre décimal : *Oui*

Définition :

La coordonnée X du site de mesure du qualitomètre est la coordonnée X du site de mesure du qualitomètre dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point d'eau". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les sites de mesure du qualitomètre situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les sites de mesure du qualitomètre situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point d'eau". Il

est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

## **Coordonnée Y du site de mesure du qualitomètre**

<u>Code</u> :	<i>SQL.10.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>SITE DE MESURE DU QUALITOMETRE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Producteur de données utilisant le qualitomètre</i>
Précision absolue :	<i>Le centimètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>-10 000 000</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>10 000 000</i>
Nombre décimal :	<i>Oui</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>

### Définition :

La coordonnée Y du site de mesure du qualitomètre est la coordonnée Y du site de mesure du qualitomètre dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point d'eau". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les sites de mesure du qualitomètre situés sur le territoire métropolitain et Corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les sites de mesure du qualitomètre situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point d'eau". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

## **Date à laquelle a débuté le prélèvement**

<u>Code</u> :	<i>PRZ.12.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Date</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision absolue :	<i>Le jour</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

### Définition :

Date fournie au jour près à laquelle a débuté l'action du prélèvement d'eau au droit du point d'eau quelle que soit la technique utilisée (par pompage, par bouteille, par soutirage direct...).

La date de prélèvement sera identique pour tous les échantillons qui auront été réalisés sur l'eau obtenue par ce prélèvement.

Bien qu'en général elles auront la même valeur, cette date ne doit pas être confondue avec celle à laquelle a été fait l'échantillon.

Quand le prélèvement d'eau est effectué par soutirage direct, les dates de prélèvement et d'échantillon sont systématiquement identiques.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Date de création de l'intervenant**

Code : *INT.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de l'intervenant est une date exprimée au jour près, à laquelle un intervenant a été enregistré par le SANDRE, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des intervenants (cf. statut de l'intervenant).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'affectation d'une date de création à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de création de la fraction analysée**

Code : *FAN.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, à laquelle une fraction analysée a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des fractions analysées (cf. statut de la fraction analysée).

L'affectation d'une date de création à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de création de la méthode**

Code : *MET.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*



Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle une méthode de la qualité des eaux a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des méthodes (cf. statut de la méthode).

L'affectation d'une date de création à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de création du paramètre**

Code : *PAR.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création du paramètre est la date exprimée au jour près, à laquelle un paramètre de la qualité des eaux a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des paramètres (cf. statut du paramètre).

L'affectation d'une date de création à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de création du site de mesure du qualitomètre**

Code : *SQL.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE DU QUALITOMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *Producteur de données utilisant le qualitomètre*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création du site de mesure du qualitomètre est la date fournie au jour près à laquelle un ou plusieurs gestionnaires commencent à utiliser le site de mesure.

La date de création doit être réelle, à ne pas confondre avec un redémarrage de la chronique des données obtenue sur le site de mesure qui fait suite à un arrêt des mesures sur une période plus ou moins longue.

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

### **Date de création du support**

Code : *SUP.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle un support a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des supports (cf. statut du support).

L'affectation d'une date de création à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

---

**Date de début d'appartenance du qualitomètre à un réseau**

Code : *PQR.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PERIODE D'APPARTENANCE D'UN QUALITOMETRE A UN RESEAU*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *Producteur de données utilisant le qualitomètre*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de début de la période d'appartenance d'un qualitomètre à un réseau est la date, exprimée au jour près, à laquelle un qualitomètre est rattaché à un réseau de mesure.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

**Date de début de l'opération de prélèvement d'eau souterraine**

Code : *OPZ.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *Producteur de données*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date du début de l'opération de prélèvement d'eau souterraine est la date à laquelle débute une opération de prélèvement, c'est-à-dire, la date au jour près à laquelle l'équipe de prélèvement arrive sur les lieux.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Les informations sur l'opération de prélèvement d'eau souterraine sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

---

**Date de fin d'appartenance du qualitomètre à un réseau**

Code : *PQR.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PERIODE D'APPARTENANCE D'UN QUALITOMETRE A UN RESEAU*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *Producteur de données utilisant le qualitomètre*  
Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

**Définition :**

La date de fin de la période d'appartenance d'un qualitomètre à un réseau est la date, exprimée au jour près, à laquelle un qualitomètre n'appartient plus à un réseau de mesure.

Cette information est sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

### **Date de fin de l'opération de prélèvement d'eau souterraine**

**Code :** *OPZ.9.2002-1*

**Nom de l'Objet/Lien :** *OPERATION DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE*

**Caractéristiques :**

Format : *Date*  
Responsable : *Producteur de données*  
Précision absolue : *Le Jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

**Définition :**

La date de la fin de l'opération de prélèvement d'eau souterraine est la date, exprimée au jour près, à laquelle prend fin une opération de prélèvement sur une station de mesure, c'est à dire, au moment où l'équipe de prélèvement quitte les lieux de la station.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Les informations sur l'opération de prélèvement d'eau souterraine sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

---

### **Date de l'analyse d'eau souterraine**

**Code :** *ALZ.13.2002-1*

**Nom de l'Objet/Lien :** *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE*

**Caractéristiques :**

Format : *Date*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*  
Responsable : *Producteur de données*

**Définition :**

La date de l'analyse physico-chimique est la date donnée au jour près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Date de la constitution de l'échantillon**

Code : *EES.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ECHANTILLON D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *Producteur de données*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date fournie au jour près à laquelle a été constitué l'échantillon d'eau souterraine en vue d'analyses.

Bien qu'en général elles auront la même valeur, cette date ne doit pas être confondue avec celle à laquelle a débuté le prélèvement d'eau.

Quand le prélèvement d'eau est effectué par soutirage direct, les dates de prélèvement et d'échantillon sont systématiquement identiques.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant**

Code : *INT.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

La liste des intervenants est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée**

Code : *FAN.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Date*  
Responsable : *SANDRE*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la fraction analysée.

La liste des fractions analysée est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour de la méthode**

Code : MET.6.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : METHODE

Caractéristiques :

Format : Date  
Responsable : SANDRE  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de la méthode est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la méthode.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour du paramètre**

Code : PAR.6.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PARAMETRE

Caractéristiques :

Format : Date  
Responsable : SANDRE  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du paramètre est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du paramètre.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

### **Date de la dernière mise-à-jour du support**

Code : SUP.6.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

Caractéristiques :

Format : Date  
Responsable : SANDRE  
Précision absolue : Le jour  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du support est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du support.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

### **Date de mise à jour du réseau de mesure**

Code : *RSX.9.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*  
Caractéristiques :  
Format : *Date*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise à jour du réseau de mesure est la date, au jour près, à laquelle les informations descriptives sur le réseau de mesure ont été actualisées.

---

### **Date de suppression du site de mesure du qualitomètre**

Code : *SQL.8.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE DU QUALITOMETRE*  
Caractéristiques :  
Format : *Date*  
Responsable : *Producteur de données utilisant le qualitomètre*  
Précision absolue : *Le jour*  
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de suppression du site de mesure du qualitomètre est la date fournie au jour près à laquelle un ou plusieurs gestionnaires cessent définitivement d'utiliser le site de mesure.

La suppression du site de mesure doit être définitive, à ne pas confondre avec un arrêt sur une période plus ou moins longue de la chronique des données obtenue sur le site.

La suppression du qualitomètre engendre automatiquement la fermeture de tous ses sites.

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

### **Débit de soutirage**

Code : *PRZ.21.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE*  
Caractéristiques :  
Format : *Numérique*  
Unité de mesure : *m<sup>3</sup>/s*  
Précision relative : *3 chiffres significatifs*  
Type de précision relative : *Maximale*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Débit exprimé en mètre cube par seconde avec trois chiffres significatifs maximum, de la pompe fixe ou mobile utilisée pour prélever l'eau au droit du point d'eau.

Le débit sera égal à zéro quand l'eau est prélevée directement ou par bouteille à clapets.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard

de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Début de profondeur du site de mesure du qualitomètre**

Code : *SQL.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SITE DE MESURE DU QUALITOMETRE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Producteur de données utilisant le qualitomètre</i>
Précision absolue :	<i>Le centimètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Distance vis à vis du repère du qualitomètre exprimée en mètre avec une précision maximale du centimètre du début de la zone de représentativité du site de mesure.

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

### **Définition du paramètre**

Code : *PAR.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Texte</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

Définition :

La définition du paramètre est un énoncé qui doit permettre une bonne compréhension ainsi qu'une identification non ambiguë du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Définition du réseau de mesure**

Code : *RSX.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Texte</i>
----------	--------------

Définition :

La définition du réseau de mesure est un texte libre permettant de définir les principales caractéristiques du réseau de mesure. Il s'agit notamment des objectifs recherchés par le réseau de mesure et les principales informations non décrites par les autres attributs du réseau de mesure.

## Département / pays de l'intervenant

Code : INT.14.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 50  
Responsable : SANDRE

### Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé le numéro de département ou le code alphanumérique du pays où il est localisé défini par la norme ISO 3166 de 1993 (NF 23 166 de mars 1994).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

## Difficulté(s) d'eau souterraine in situ / en laboratoire

Code : ALZ.20.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 1  
Responsable : Producteur de données  
Valeur(s) : Code SANDRE

### Définition :

Indication décrite à l'aide de l'une des valeurs suivantes de la nomenclature administrée par le SANDRE sur la présence ou non de difficultés pour ou pendant la réalisation de l'analyse.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Difficultés inconnues	Difficultés inconnues
1	Oui	Oui (Présence de difficultés)
2	Non	Non (Absence de difficultés)

#### Difficultés inconnues :

Aucune information n'est disponible sur les difficultés éventuellement rencontrées lors de la réalisation des analyses.

#### Non (Absence de difficultés) :

Le laboratoire n'a rencontré aucune difficulté dans la réalisation des analyses qui auraient pu détériorer voire empêcher la publication des résultats.

#### Oui (Présence de difficultés) :

Le laboratoire a rencontré des difficultés dans la réalisation des analyses qui peuvent détériorer voire empêcher la publication des résultats (flacon qui se casse, qualité douteuse de l'échantillon...).

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.



## **Domaine(s) d'activité de l'intervenant**

Code : INT.17.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 250  
Responsable : SANDRE

### Définition :

Liste indicative et non exhaustive des différentes compétences de l'intervenant.

Quand l'intervenant possède plusieurs domaines d'activité, leur libellé sera séparé par une virgule.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE dans le cas d'absence du code SIRET, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant.

---

## **Durée du réseau de mesure**

Code : RSX.6.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : RESEAU DE MESURE  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 1

### Définition :

La durée du réseau de mesure permet de classer les deux principaux types de réseaux de mesure dans le domaine de l'eau. La liste de valeurs possibles administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Pérenne	Réseau pérenne
2	Temporaire	Réseau temporaire

#### Réseau pérenne :

La durée d'un réseau pérenne n'est pas déterminée.

#### Réseau temporaire :

Les réseaux temporaires ont une durée déterminée (ils correspondent généralement à des réseaux mis en place dans le cadre d'études).

Ces deux types de réseaux répondent à des critères de périodicité et de durée minimale au regard du cycle du phénomène observée.

---

## **Fin de profondeur du site de mesure du qualitomètre**

Code : SQL.5.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : SITE DE MESURE DU QUALITOMETRE  
Caractéristiques :  
Format : Numérique  
Responsable : Producteur de données utilisant le qualitomètre

Précision absolue : *Le centimètre*  
Type de précision absolue : *Maximale*  
Unité de mesure : *Le mètre*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

**Définition :**

Distance vis à vis du repère du qualitomètre exprimée en mètre avec une précision maximale du centimètre de la fin de la zone de représentativité du site de mesure.

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

### **Finalité du qualitomètre**

**Code :** *QUL.4.2002-1*

**Nom de l'Objet/Lien :** *QUALITOMETRE*

**Caractéristiques :**

Format : *Caractère*  
Longueur : *70*  
Responsable : *Producteur de données utilisant le qualitomètre*

**Définition :**

La finalité du qualitomètre constitue le but pour lequel il a été créé au sein du réseau. C'est un champ de 70 caractères qui peut prendre une des valeurs suivantes :

- qualitomètre de référence ;
- suivi de foyer de pollution ;
- autre (à préciser...).

Les finalités d'une station de mesure ne sont pas systématiquement identiques à celles du ou des réseaux de mesure auxquels elle se rattache.

La finalité d'une station peut évoluer dans le temps en intégrant de nouveaux besoins.

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

### **Heure à laquelle a débuté le prélèvement**

**Code :** *PRZ.13.2002-1*

**Nom de l'Objet/Lien :** *PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE*

**Caractéristiques :**

Format : *Heure*  
Responsable : *Producteur de données*  
Précision absolue : *La minute*  
Type de précision absolue : *Maximale*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

**Définition :**

Heure fournie à la minute près à laquelle a débuté l'action du prélèvement d'eau au droit du point d'eau quelle que soit la technique utilisée (par pompage, par bouteille, par soutirage direct...).

L'heure de prélèvement sera identique pour tous les prélèvements/échantillons réalisés sur l'eau obtenue par ce prélèvement.

Bien qu'en général elles auront la même valeur, cette heure ne doit pas être confondue avec celle à laquelle a été fait l'échantillon.

Quand le prélèvement d'eau est effectué par soutirage direct, les heures de prélèvement et d'échantillon sont systématiquement identiques.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Heure de début de l'opération de prélèvement d'eau souterraine**

<u>Code</u> :	<i>OPZ.5.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>OPERATION DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Heure</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision absolue :	<i>La minute</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

### Définition :

L'heure du début de l'opération de prélèvement d'eau souterraine est l'heure à laquelle débute une opération de prélèvement, c'est à dire, l'heure à laquelle l'équipe de prélèvement arrive sur les lieux.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Les informations sur l'opération de prélèvement d'eau souterraine sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

---

## **Heure de fin de l'opération de prélèvement d'eau souterraine**

<u>Code</u> :	<i>OPZ.10.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>OPERATION DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Heure</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision absolue :	<i>La minute</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>

### Définition :

L'heure de la fin de l'opération de prélèvement d'eau souterraine est l'heure à laquelle prend fin une opération de prélèvement sur une station de mesure, c'est à dire, au moment où l'équipe de prélèvement quitte les lieux de la station.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Les informations sur l'opération de prélèvement d'eau souterraine sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

---

## **Heure de l'analyse d'eau souterraine**

Code : ALZ.14.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Heure  
Responsable : Producteur de données  
Précision absolue : La minute  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

L'heure de l'analyse physico-chimique et microbiologique est l'heure indiquée à la minute près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Heure de la constitution de l'échantillon**

Code : EES.4.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ECHANTILLON D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Heure  
Responsable : Producteur de données  
Précision absolue : La minute  
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

Heure fournie à la minute près à laquelle a été constitué l'échantillon d'eau souterraine en vue d'analyses.

Bien qu'en général elles auront la même valeur, cette heure ne doit pas être confondue avec celle à laquelle a débuté le prélèvement d'eau.

Quand le prélèvement d'eau est effectué par soutirage direct, les heures de prélèvement et d'échantillon sont systématiquement identiques.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Interprétation du dossier d'analyse d'eau souterraine**

Code : DOZ.8.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : DOSSIER D'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Texte  
Responsable : Producteur de données

Définition :

L'interprétation du dossier d'analyse est le commentaire global que porte le laboratoire sur les analyses qui composent le dossier.

Les informations sur le dossier d'analyse relèvent de la responsabilité du laboratoire chargé d'effectuer les analyses.

---

### **Libellé court du paramètre**

Code : *PAR.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *10*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Libellé de l'entité hydrogéologique**

Code : *SAQ.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *80*

Responsable : *SANDRE*

Majuscule/minuscule : *Majuscule*

Définition :

En cours de constitution (2003).

---

### **Libellé long de la méthode**

Code : *MET.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *25*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom de la méthode qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé long, nom de la méthode sur 25 caractères.

Il existe pour les paramètres un libellé long sur 25 caractères et un libellé court sur 10 caractères. Pour la méthode, une seule réduction de la longueur a été jugée nécessaire (et possible) à laquelle on a conservé le nom de libellé par souci d'harmonisation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

### **Libellé long du paramètre**

Code : *PAR.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *25*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Lieu précis où a été constitué le prélèvement**

Code : *PRZ.18.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *72*

Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Le lieu précis permet d'indiquer l'endroit exact où a lieu le prélèvement.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Lieu-dit où réside l'intervenant**

Code : *INT.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *35*

Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le lieu-dit où réside l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

## **Localisation du site de mesure du qualitomètre**

<u>Code</u> :	<i>SQL.6.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>SITE DE MESURE DU QUALITOMETRE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>80</i>
Responsable :	<i>Producteur de données utilisant le qualitomètre</i>

### Définition :

Description précise de la zone de représentativité du site de mesure.

Exemple :

- horizon de - 9 mètres à - 11 mètres

Les informations sur le qualitomètre sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le qualitomètre.

---

## **Mnémonique de l'intervenant**

<u>Code</u> :	<i>INT.8.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>INTERVENANT</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>35</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

### Définition :

Le mnémonique de l'intervenant est un nom limité à 35 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 35 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point sur la base des règles énoncées par la norme Z01-011.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

## **Mnémonique du réseau de mesure**

<u>Code</u> :	<i>RSX.4.2002-1</i>
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	<i>RESEAU DE MESURE</i>
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>10</i>

### Définition :

Le mnémonique du réseau de mesure est un nom sur 10 caractères qui désigne le réseau de mesure. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique du nom du réseau peut contenir des sigles ou des abréviations.

---

### **Niveau du soutirage du prélèvement**

Code : PRZ.17.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE  
Caractéristiques :  
Format : Numérique  
Responsable : Producteur de données  
Précision absolue : Le centimètre  
Type de précision absolue : Maximale  
Unité de mesure : Le mètre

Définition :

Distance vis à vis du repère du point d'eau exprimée en mètre avec la précision maximale du centimètre, à laquelle l'eau est soutirée soit directement soit par pompage. Dans ce dernier cas, la profondeur de soutirage est celle de la crépine de la pompe.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Niveau piézométrique (NGF) avant le prélèvement**

Code : PRZ.24.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE  
Caractéristiques :  
Format : Numérique  
Responsable : Producteur de données  
Précision absolue : Le centimètre  
Type de précision absolue : Maximale  
Unité de mesure : Le mètre

Définition :

Côte de la surface piézométrique au sein du point d'eau exprimée en mètre dans le système altimétrique NGF avec la précision maximale du centimètre.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant**

Code : INT.10.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 35  
Responsable : Utilisateur de la liste des intervenants

Définition :

Le nom de l'ensemble immobilier de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation,



cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

---

### **Nom de l'intervenant**

Code : *INT.3.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *115*  
Responsable : *Utilisateur/SANDRE*

Définition :

Le nom de l'intervenant est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

---

### **Nom de la fraction analysée**

Code : *FAN.3.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *50*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de la fraction analysée est un mot ou un groupe de mots composant l'appellation de la fraction analysée.

Le nom de la fraction analysée est proposé par le ou les organismes qui demandent au SANDRE d'introduire une nouvelle fraction analysée dans la liste qu'il administre et dont il a la responsabilité (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

---

### **Nom de la méthode**

Code : *MET.3.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *255*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de la méthode est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination de chacune des méthodes recensées dans la liste administrée par le SANDRE. Le nom de la méthode est soit le titre de la norme complété de sa référence, dans laquelle figure la méthode, soit le principe de la méthode si elle n'est pas normalisée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

---

## **Nom du paramètre**

Code : *PAR.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *255*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom du paramètre est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination du paramètre qui doit être la plus explicite possible. Les sigles seront à éviter au profit d'une rédaction complète.

La rédaction du nom des paramètres chimiques devra intégrer au mieux la nomenclature ISO des substances chimiques.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

## **Nom du réseau de mesure**

Code : *RSX.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *110*

Responsable : *Maître d'ouvrage du réseau de mesure*

Définition :

Le libellé du réseau de mesure est un nom sur 110 caractères qui identifie explicitement le réseau de mesure. Les noms des nouveaux réseaux de mesure comportent les informations suivantes sur 110 caractères :

- la nature (quantité ou qualité),
- la géographie (local, régional, national, ou l'aquifère,...)
- le type d'eau : eaux superficielles, souterraines, littorales....

Les abréviations sont à éviter dans le nom du réseau de mesure et seront utilisées uniquement pour le mnémonique du réseau de mesure.

Les informations sur le réseau de mesure relèvent de la responsabilité du maître d'ouvrage du réseau de mesure.

---

## **Nom du support**

Code : *SUP.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *40*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom du support est un mot ou groupe de mots constituant l'appellation du support, composant du milieu sur lequel porte l'investigation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

---

### **Nom international de l'intervenant**

Code : *INT.19.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *115*  
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*  
Accentué : *Non*

Définition :

Le nom international de l'intervenant est le libellé anglais de l'intervenant. Cette information est optionnelle et permet une utilisation de la liste des intervenants dans d'autres pays.

---

### **Nom international de la fraction analysée (Anglais)**

Code : *FAN.11.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*

---

### **Nom international de la méthode**

Code : *MET.11.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *255*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom international de la méthode est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour la méthode. Il s'agit généralement du nom anglais de la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

---

### **Nom international du paramètre**

Code : *PAR.13.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*

Longueur : 255  
Responsable : SANDRE

**Définition :**

Le nom international du paramètre est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour le paramètre. Il s'agit généralement du nom anglais du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

**Nom international du support**

Code : SUP.9.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

Caractéristiques :

Format : Caractère  
Longueur : 255

**Définition :**

Le nom international du support est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour le support. Il s'agit généralement du nom anglais du support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

---

**Numéro d'ordre de l'analyse d'eau souterraine**

Code : ALZ.7.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Caractère  
Longueur : 8  
Responsable : Producteur de données  
Autre caractéristique : Clé primaire

**Définition :**

Le numéro d'ordre de l'analyse physico-chimique et microbiologique d'eau souterraine est un numéro séquentiel d'analyse par prélèvement.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

**Opérateur du prélèvement**

Code : PRZ.26.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 150  
Responsable : Producteur de données

**Définition :**

Dénomination de l'organisation (entreprise, service de l'état,...) en charge de l'action de prélèvement.

L'opérateur du prélèvement et de l'échantillon sont souvent identiques.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Origine du code de l'intervenant**

**Code :** INT.21.2002-1

**Nom de l'Objet/Lien :** INTERVENANT

**Caractéristiques :**

Format : Caractère  
Longueur : 1  
Responsable : Utilisateur de la liste des intervenants  
Valeur(s) : Code(s) SANDRE  
Autre caractéristique : Clé primaire

**Définition :**

L'origine du code de l'intervenant est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont est issu le code de l'intervenant.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Codification SIRET	Codification SIRET
2	Codification SANDRE	Codification SANDRE

**Codification SANDRE :**

Le code SANDRE de l'intervenant est un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE qui prend une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.

**Codification SIRET :**

Le code SIRET est la nomenclature de l'INSEE qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué.

---

### **Paramètre calculé**

Code : *PAR.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *1*  
Responsable : *SANDRE*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Un paramètre est calculé lorsque son élaboration est issue d'un calcul à partir d'un ou plusieurs paramètres élémentaires.

Les valeurs possibles sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Elementaire	Paramètre élémentaire
2	Calculé	Paramètre calculé

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres.

---

### **Référence de l'analyse d'eau souterraine chez le producteur**

Code : *ALZ.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *100*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La référence de l'analyse physico-chimique et microbiologique chez le producteur est la référence qu'affecte le producteur de données à l'analyse à des fins de gestion interne et de correspondance notamment pour la facturation des prestations.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Référence de l'échantillon chez le producteur**

Code : *EES.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ECHANTILLON D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *17*  
Responsable : *Organisme chargé de l'échantillon*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La référence de l'échantillon chez le producteur est la référence qu'affecte le laboratoire à l'échantillon à des fins de gestion et de correspondance notamment pour la facturation des prestations.

L'identification complète de l'échantillon est la concaténation de la référence de l'échantillon et du code SIRET de l'organisme ayant créé l'échantillon.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.

---

### **Référence de l'opération de prélèvement d'eau souterraine chez le producteur**

Code : *OPZ.8.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *100*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La référence de l'opération de prélèvement d'eau souterraine chez le producteur est la référence qu'affecte le producteur de données à l'opération de prélèvement à des fins de gestion interne et de correspondance.

Les informations sur l'opération de prélèvement d'eau souterraine sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

---

### **Référence du dossier d'analyse d'eau souterraine auprès du laboratoire**

Code : *DOZ.2.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *DOSSIER D'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *100*  
Responsable : *Producteur de données*  
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La référence du dossier est le code interne qu'affecte le laboratoire en charge du dossier à des fins de gestion et de correspondance notamment pour la facturation des prestations.

Les informations sur le dossier d'analyse relèvent de la responsabilité du laboratoire chargé d'effectuer les analyses.

---

### **Référence du dossier d'analyse d'eau souterraine auprès du producteur de données**

Code : *DOZ.5.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *DOSSIER D'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *100*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La référence du dossier d'analyse d'eau souterraine chez le producteur est la référence qu'affecte le producteur de données au dossier d'analyse à des fins de gestion interne et de correspondance.

Les informations sur le dossier d'analyse relèvent de la responsabilité du producteur de données.

---

### **Référence du prélèvement chez le producteur**

Code : *PRZ.9.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE*  
Caractéristiques :  
Format : *Caractère*  
Longueur : *100*  
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La référence du prélèvement/échantillon chez le producteur est la référence qu'affecte le producteur de données au prélèvement à des fins de gestion interne et de correspondance notamment pour la facturation des prestations.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

### **Références bibliographiques sur le paramètre**

Code : *PAR.11.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*  
Caractéristiques :  
Format : *Texte*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les références bibliographiques doivent mentionner les sources documentaires ou autres qui apportent un complément d'information sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

---

### **Références de la méthode**

Code : *MET.8.2002-1*  
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*  
Caractéristiques :  
Format : *Texte*  
Responsable : *SANDRE*



Définition :

Les références de la méthode sont toutes les informations (code, références bibliographiques, ...) qui permettent au lecteur de retrouver un des documents qui décrit en détail la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

---

## **Représentativité du prélèvement**

Code : PRZ.25.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Caractère  
Longueur : 2  
Responsable : Producteur de données  
Valeur(s) : Codes SANDRE

Définition :

En fonction de la durée du pompage avant la constitution d'un échantillon, le producteur de données pourra qualifier la représentativité de l'échantillon sur la base des quatre valeurs de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Représentativité inconnue	Représentativité inconnue
1	Interne	Interne au point d'eau
2	Locale	Locale au point d'eau
3	Générale	Générale au point d'eau

Générale au point d'eau :

La représentativité d'un échantillon est générale à l'aquifère quand il a été constitué sur un prélèvement d'eau sur lequel la stabilité du pH et de la conductivité a pu être constatée. Ce type d'échantillon sera recherché pour un suivi de la qualité générale d'une entité hydrogéologique.

Interne au point d'eau :

La représentativité d'un échantillon sera interne au point d'eau quand l'eau dont il est constitué a stagné un temps suffisant au sein du point.

Locale au point d'eau :

La représentativité sera locale quand l'échantillon est constitué lors d'un prélèvement continu au cours duquel la conductivité et le pH de l'eau ne sont pas stabilisés. Ce type d'échantillon sera utilisé par exemple pour le suivi des sites pollués.

Représentativité inconnue :

La représentativité d'un échantillon sera inconnue quand elle sera totalement ignorée du producteur de données.

Les échantillons moyens dans l'espace et dans le temps ne sont pas gérés.

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

## Résultat de l'analyse d'eau souterraine

<u>Code</u> :	ALZ.17.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Numérique
Responsable :	Producteur de données
Nombre décimal :	Oui
Unité de mesure :	L'unité du paramètre mesuré
Valeurs négatives :	Oui
Précision relative :	5 chiffres significatifs
Type de précision relative :	Maximale

### Définition :

Le résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## Résultat de référence de l'analyse d'eau souterraine

<u>Code</u> :	ALZ.25.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE
<u>Caractéristiques</u> :	
Format :	Caractère
Longueur :	200
Responsable :	Producteur de données

### Définition :

Pour éviter au cours des échanges de données, la dégradation de l'information liée au résultat (perte du nombre de chiffres significatifs, perte de la valeur originale...), le résultat de référence vise à conserver sous forme textuelle, trois informations : le résultat originel avec le nombre de chiffres significatifs, l'unité de mesure et l'expression de l'unité (la molécule, l'ion, l'atome...).

L'information de cet attribut doit être sous la forme :  
'Valeur Unité (Expression)'

Exemples :  
- 50,0 mg/l (NO3)  
- 2,5 10<sup>2</sup> µg/kg (Cu)  
- 0,02 µg/l (CN)

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## Rue de l'intervenant

<u>Code</u> :	INT.11.2002-1
<u>Nom de l'Objet/Lien</u> :	INTERVENANT

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *35*  
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La rue de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

---

## **Statut de l'intervenant**

Code : *INT.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *20*  
Responsable : *SANDRE*  
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le statut de l'intervenant est uniquement utilisé lorsque le code de l'intervenant est affecté par le SANDRE. Il prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme d'enregistrement d'un intervenant dans la liste nationale

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouvel intervenant.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de l'intervenant, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de l'intervenant.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne l'intervenant existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvel intervenant, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Dans le cas de l'utilisation du code SIRET, le statut de l'intervenant est toujours 'validé'.

---

## **Statut de la fraction analysée**

Code : *FAN.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *20*  
Responsable : *SANDRE*

**Définition :**

Le statut de la fraction analysée est affecté par le SANDRE et prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- valide ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code de la fraction analysée.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle fraction analysée.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la fraction analysée, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la fraction.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la fraction analysée existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle fraction analysée, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

---

**Statut de la méthode**

Code : *MET.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *20*  
Responsable : *SANDRE*

**Définition :**

Le statut de la méthode est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- valide ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de l'enregistrement d'une méthode.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle méthode.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la méthode, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la méthode.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la méthode existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle méthode, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

---

**Statut du paramètre**

Code : *PAR.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *20*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut du paramètre est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- valide ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code paramètre.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau paramètre.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du paramètre.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le paramètre existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau paramètre, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

---

## **Statut du support**

Code : *SUP.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*  
Longueur : *20*  
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut du support est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- valide ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code support.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau support.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du support, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du support.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le support existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau support, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

## **Unité de mesure de l'analyse d'eau souterraine**

Code : ALZ.24.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Caractère  
Longueur : 100  
Responsable : Producteur de données  
Valeur(s) : Unités de mesure du paramètre

Définition :

L'unité de mesure de l'analyse physico-chimique et microbiologique est le rappel de l'unité de mesure définie pour le paramètre correspondant, ou l'une des unités quand il en existe plusieurs définies au niveau de ce dernier (paramètre microbiologique...).

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Ville de l'intervenant**

Code : INT.13.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Caractéristiques :

Format : Caractère  
Longueur : 35  
Responsable : SANDRE  
Majuscule/minuscule : Majuscule

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé la ville où il est localisé. Le nom de la ville qui est sur 35 caractères conformément à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, reprendra, dans la mesure du possible, le nom attribué par l'INSEE sur 45 caractères.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

---

## **Volume de purge**

Code : PRZ.23.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Numérique  
Responsable : Producteur de données  
Unité de mesure : m<sup>3</sup>/s  
Précision relative : 3 chiffres significatifs  
Type de précision relative : Maximale

Définition :

Volume d'eau exprimé en mètre cube avec une précision maximale de trois chiffres significatifs soutiré du point d'eau avant de constituer l'échantillon d'eau pour purger le point d'eau.

La purge permet de prélever l'eau qui n'est pas représentative de la nappe, en particulier l'eau située au dessus de la crépine qui est en relation avec les matériaux de construction du puits (tubage) et qui se trouve généralement en contact avec l'atmosphère. Le volume de purge peut être déterminé par différents modes : Elimination d'un certain nombre de volumes de puits (entre 1 et 20), purge jusqu'à stabilisation de certains paramètres de terrain, détermination en fonction des caractéristiques hydrauliques du puits,...

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Volume pompé**

Code : PRZ.22.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE  
Caractéristiques :  
Format : Numérique  
Responsable : Producteur de données  
Précision relative : 3 chiffres significatifs  
Type de précision relative : Maximale  
Unité de mesure : m3/s

Définition :

Volume d'eau exprimé en mètre cube avec une précision maximale de trois chiffres significatifs soutiré du point d'eau depuis le début de l'opération de prélèvement pour constituer l'échantillon d'eau.  
Le volume est le volume total soutiré depuis le début de l'opération de prélèvement même si plusieurs techniques ont été employées.

Il sera la somme des volumes pompés, des volumes prélevés par bouteille à clapets et des volumes des flacons pour les soutirages directs (échantillon en cours non compris).

Les informations relatives aux prélèvements/échantillons sont fournies par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

---

## **Vraisemblance de l'analyse d'eau souterraine**

Code : ALZ.26.2002-1  
Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE  
Caractéristiques :  
Format : Caractère  
Longueur : 1  
Responsable : Producteur de données  
Valeur(s) : Code SANDRE

Définition :

La vraisemblance du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de 'réalisme' du résultat attribué par le producteur de données vis à vis de l'état de ses connaissances du milieu auquel l'analyse se rapporte.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Vraisemblance	Vraisemblance inconnue

	inconnue	
1	Vraisemblable	Vraisemblable
2	Non vraisemblable	Non vraisemblable
3	Vrais. non encore arrêtée	Vraisemblance non encore arrêtée

Non vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Non vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est aberrant au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblable :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblable » quand le producteur aura estimé que le résultat d'analyse est réaliste au regard de l'état de connaissance qu'il a du milieu auquel se rapporte l'analyse.

Vraisemblance inconnue :

Une valeur sera déclarée « Vraisemblance inconnue » quand le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires à la qualification de la vraisemblance de la donnée.

Exemple : présence d'aucun historique de données sur une station, mesure d'un nouveau phénomène...

Vraisemblance non encore arrêtée :

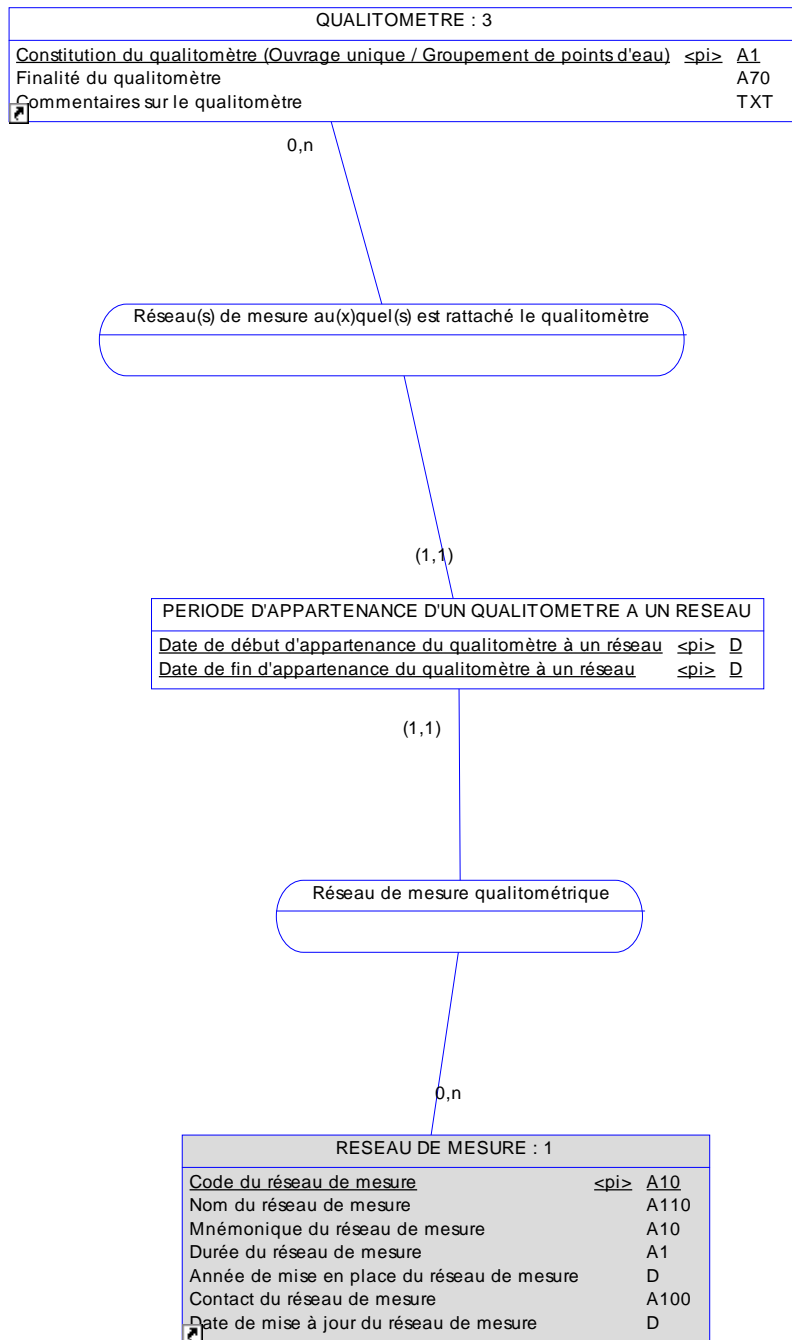
Etat initial de toute analyse qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de la validation de sa vraisemblance.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

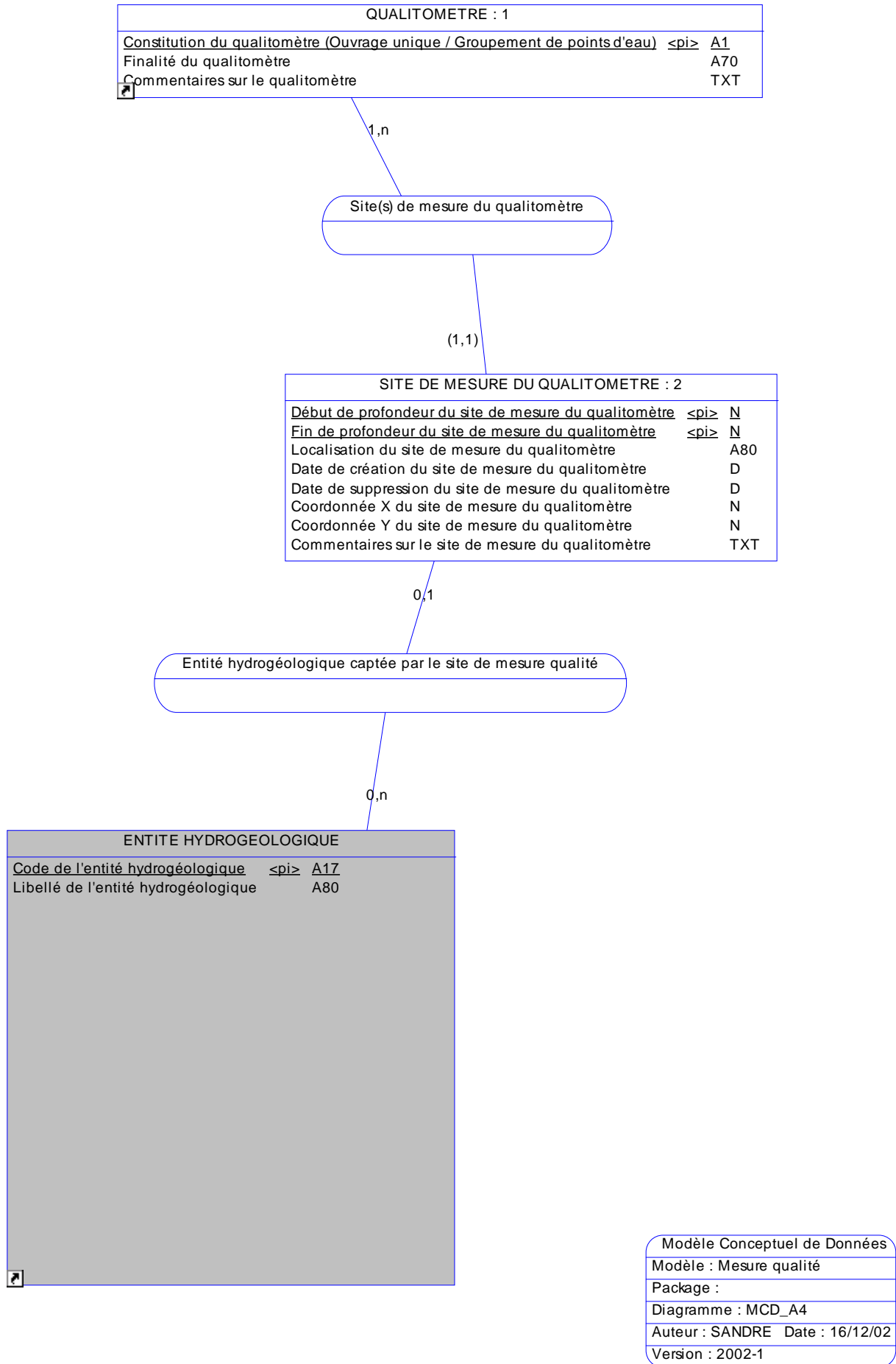
---

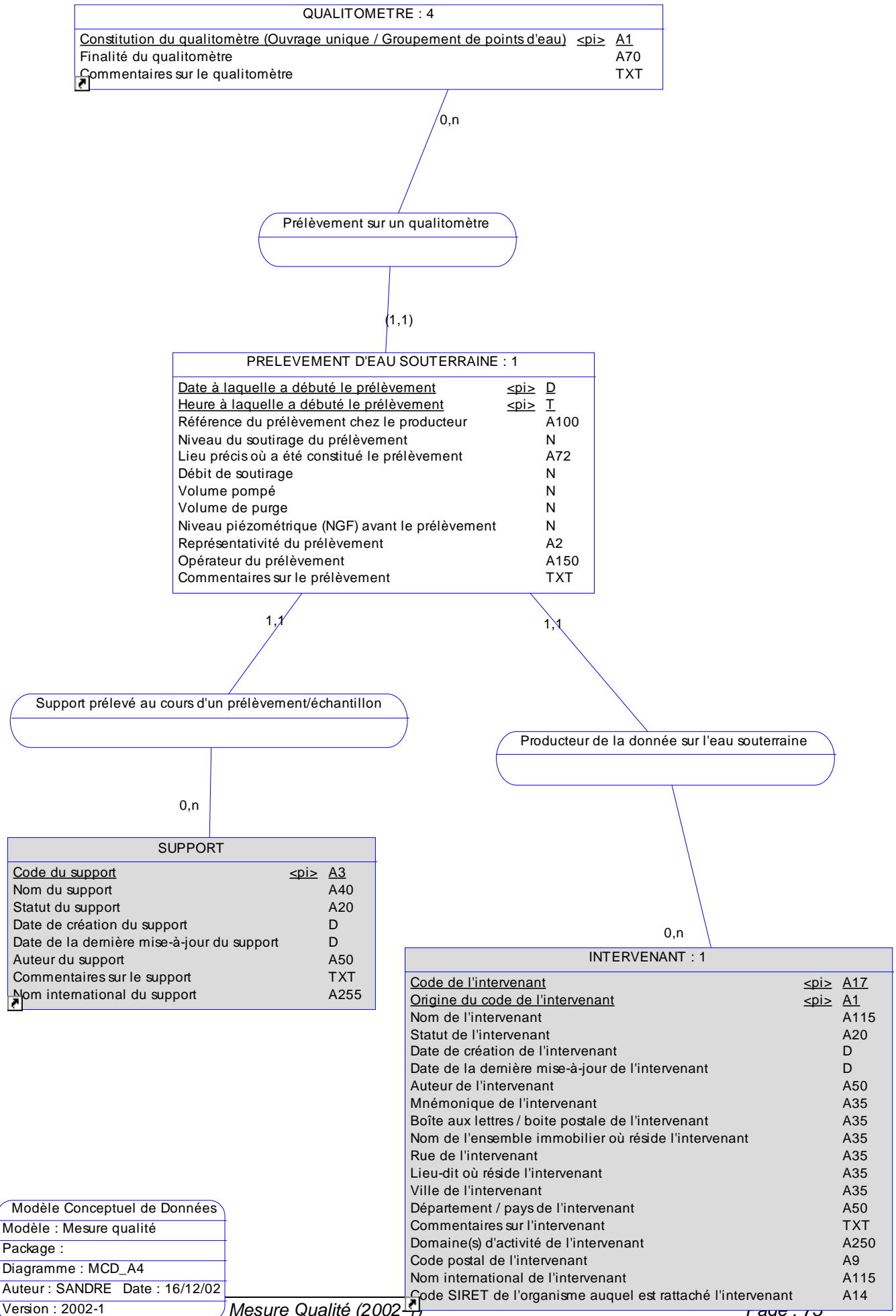


# Schéma conceptuel de données

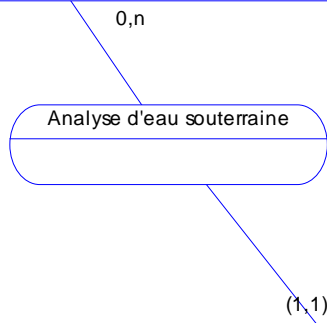


Modèle Conceptuel de Données	
Modèle : Mesure qualité	
Package :	
Diagramme : MCD_A4	
Auteur : SANDRE Date : 16/12/02	
Version : 2002-1	

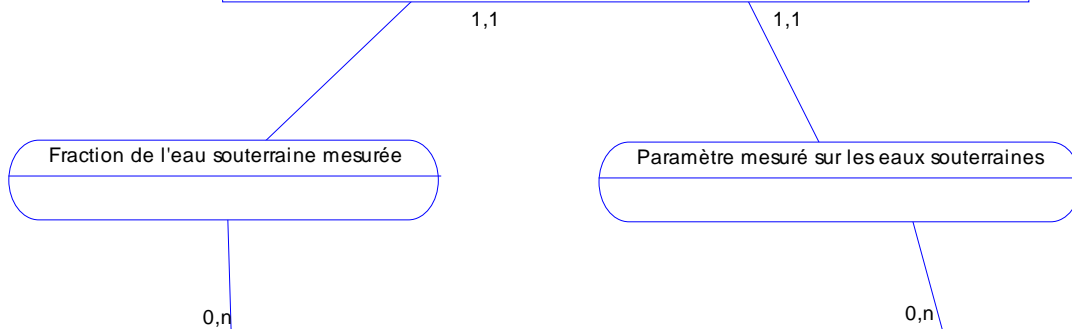




PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE : 2	
Date à laquelle a débuté le prélèvement	<pi> D
Heure à laquelle a débuté le prélèvement	<pi> I
Référence du prélèvement chez le producteur	A100
Niveau du soutirage du prélèvement	N
Lieu précis où a été constitué le prélèvement	A72
Débit de soutirage	N
Volume pompé	N
Volume de purge	N
Niveau piézométrique (NGF) avant le prélèvement	N
Représentativité du prélèvement	A2
Opérateur du prélèvement	A150
Commentaires sur le prélèvement	TXT



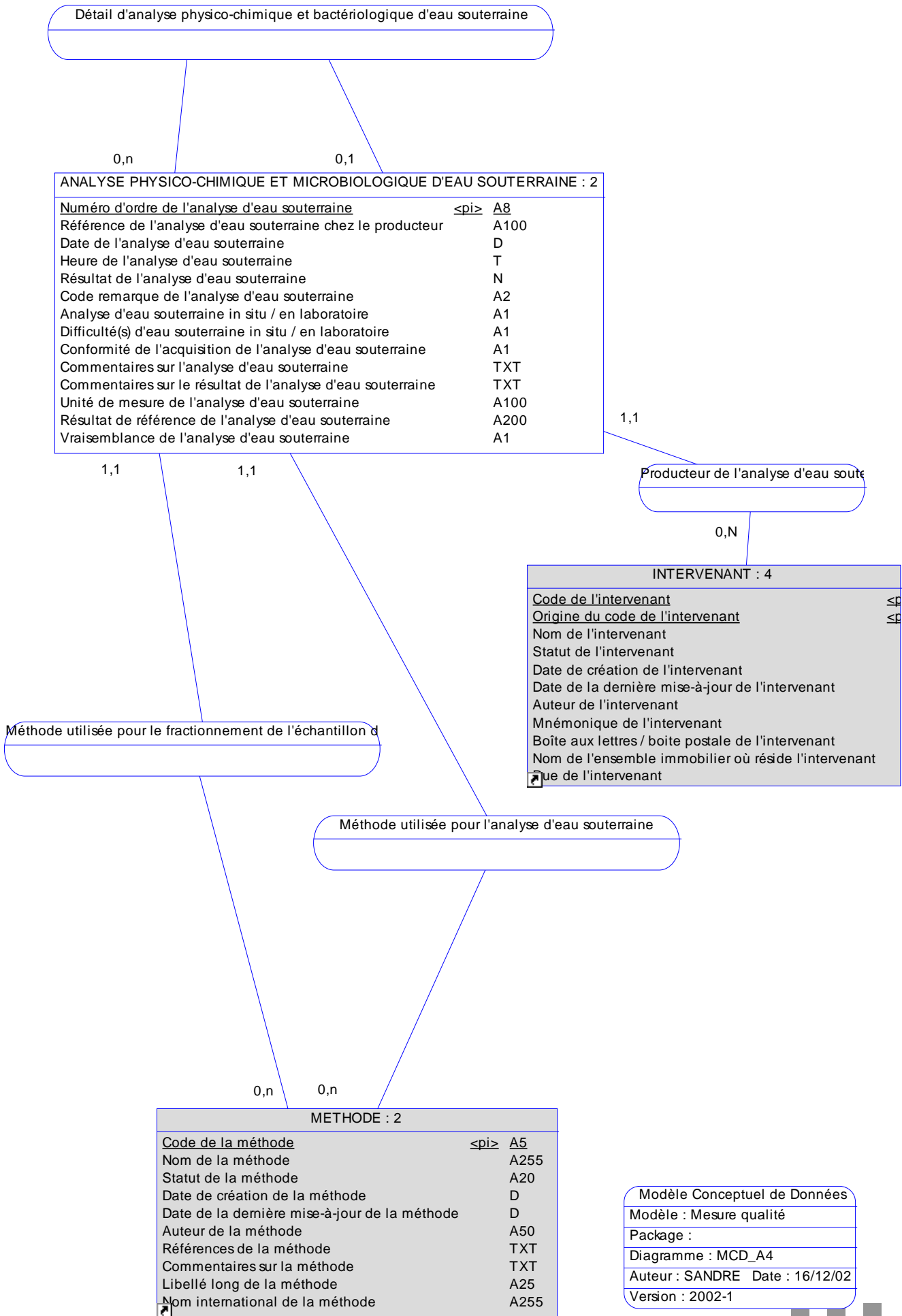
ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE : 1	
Numéro d'ordre de l'analyse d'eau souterraine	<pi> A8
Référence de l'analyse d'eau souterraine chez le producteur	A100
Date de l'analyse d'eau souterraine	D
Heure de l'analyse d'eau souterraine	T
Résultat de l'analyse d'eau souterraine	N
Code remarque de l'analyse d'eau souterraine	A2
Analyse d'eau souterraine in situ / en laboratoire	A1
Difficulté(s) d'eau souterraine in situ / en laboratoire	A1
Conformité de l'acquisition de l'analyse d'eau souterraine	A1
Commentaires sur l'analyse d'eau souterraine	TXT
Commentaires sur le résultat de l'analyse d'eau souterraine	TXT
Unité de mesure de l'analyse d'eau souterraine	A100
Résultat de référence de l'analyse d'eau souterraine	A200
Vraisemblance de l'analyse d'eau souterraine	A1

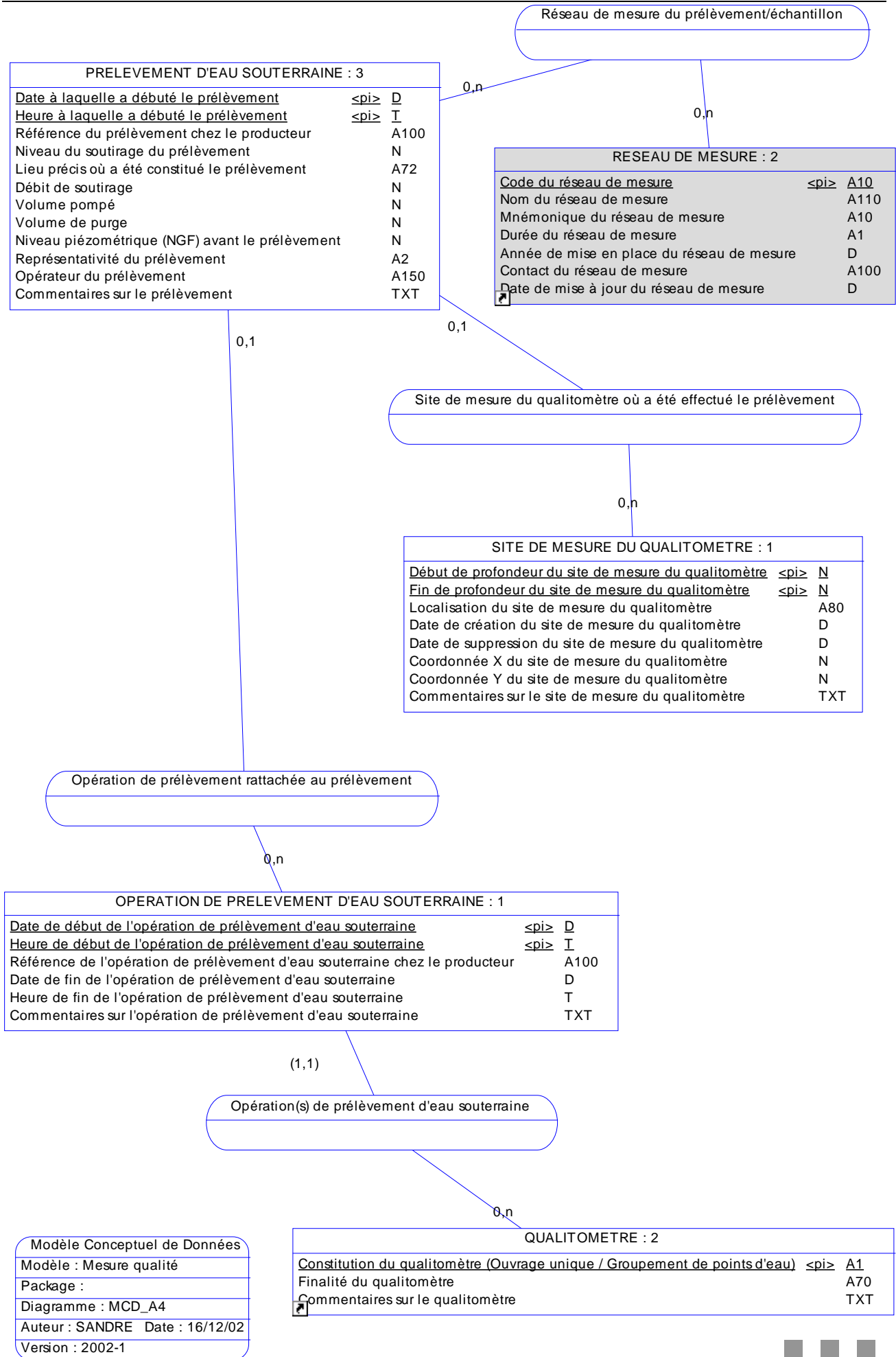


FRACTION ANALYSEE	
Code de la fraction analysée	<pi> A3
Nom de la fraction analysée	A50
Statut de la fraction analysée	A20
Date de création de la fraction analysée	D
Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée	D
Auteur de la fraction analysée	A50
Commentaires sur la fraction analysée	TXT

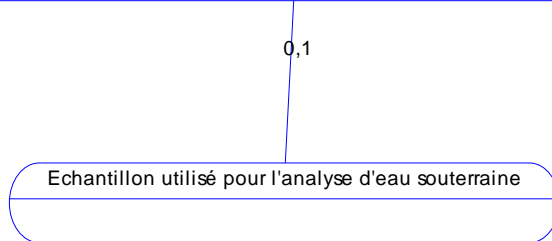
PARAMETRE	
Code du paramètre	<pi> A5
Nom du paramètre	A255
Statut du paramètre	A20
Date de création du paramètre	D
Date de la dernière mise-à-jour du paramètre	D
Auteur du paramètre	A50
Libellé court du paramètre	A10
Libellé long du paramètre	A25
Définition du paramètre	TXT
Références bibliographiques sur le paramètre	TXT
Commentaires sur le paramètre	TXT
Nom international du paramètre	A255
Paramètre calculé	A1

Modèle Conceptuel de Données  
 Modèle : Mesure qualité  
 Package :  
 Diagramme : MCD\_A4  
 Auteur : SANDRE Date : 16/12/02  
 Version : 2002-1



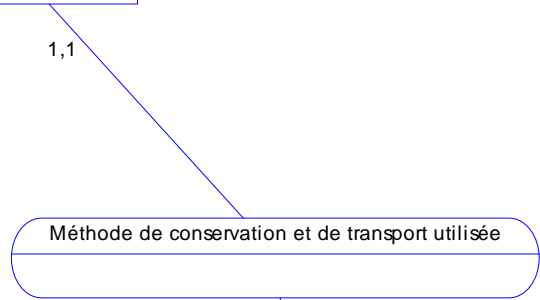
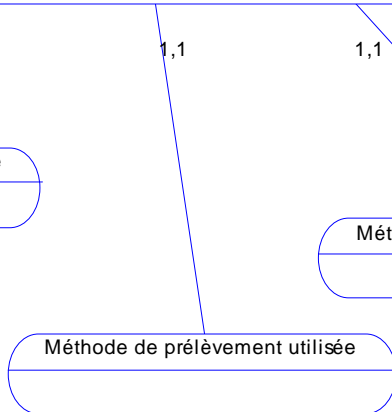
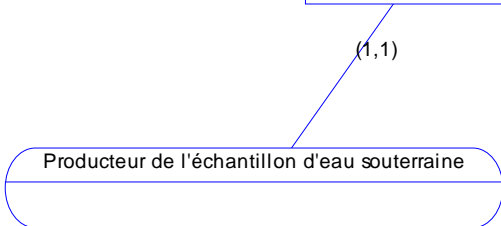


ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE : 4	
Numéro d'ordre de l'analyse d'eau souterraine	<pi> A8
Référence de l'analyse d'eau souterraine chez le producteur	A100
Date de l'analyse d'eau souterraine	D
Heure de l'analyse d'eau souterraine	T
Résultat de l'analyse d'eau souterraine	N
Code remarque de l'analyse d'eau souterraine	A2
Analyse d'eau souterraine in situ / en laboratoire	A1
Difficulté(s) d'eau souterraine in situ / en laboratoire	A1
Conformité de l'acquisition de l'analyse d'eau souterraine	A1
Commentaires sur l'analyse d'eau souterraine	TXT
Commentaires sur le résultat de l'analyse d'eau souterraine	TXT
Unité de mesure de l'analyse d'eau souterraine	A100
Résultat de référence de l'analyse d'eau souterraine	A200
Vraisemblance de l'analyse d'eau souterraine	A1



1,n

ECHANTILLON D'EAU SOUTERRAINE	
Référence de l'échantillon chez le producteur	<pi> A17
Date de la constitution de l'échantillon	D
Heure de la constitution de l'échantillon	T
Commentaires sur l'échantillon d'eau souterraine	TXT



0,n

INTERVENANT : 2	
Code de l'intervenant	<pi> A17
Origine du code de l'intervenant	<pi> A1
Nom de l'intervenant	A115
Statut de l'intervenant	A20
Date de création de l'intervenant	D
Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant	D
Auteur de l'intervenant	A50
Mnémonique de l'intervenant	A35
Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant	A35
Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant	A35
Rue de l'intervenant	A35
Lieu-dit où réside l'intervenant	A35
Ville de l'intervenant	A35
Département / pays de l'intervenant	A50
Commentaires sur l'intervenant	TXT
Domaine(s) d'activité de l'intervenant	A250
Code postal de l'intervenant	A9
Nom international de l'intervenant	A115
Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant	A14

METHODE : 1	
Code de la méthode	<pi> A5
Nom de la méthode	A255
Statut de la méthode	A20
Date de création de la méthode	D
Date de la dernière mise-à-jour de la méthode	D
Auteur de la méthode	A50
Références de la méthode	TXT
Commentaires sur la méthode	TXT
Libellé long de la méthode	A25
Nom international de la méthode	A255

Modèle Conceptuel de Données

Modèle : Mesure qualité

Package :

Diagramme : MCD\_A4

Auteur : SANDRE Date : 16/12/02

Version : 2002-1

ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE : 3	
<u>Numéro d'ordre de l'analyse d'eau souterraine</u>	<pi> A8
Référence de l'analyse d'eau souterraine chez le producteur	A100
Date de l'analyse d'eau souterraine	D
Heure de l'analyse d'eau souterraine	T
Résultat de l'analyse d'eau souterraine	N
Code remarque de l'analyse d'eau souterraine	A2
Analyse d'eau souterraine in situ / en laboratoire	A1
Difficulté(s) d'eau souterraine in situ / en laboratoire	A1
Conformité de l'acquisition de l'analyse d'eau souterraine	A1
Commentaires sur l'analyse d'eau souterraine	TXT
Commentaires sur le résultat de l'analyse d'eau souterraine	TXT
Unité de mesure de l'analyse d'eau souterraine	A100
Résultat de référence de l'analyse d'eau souterraine	A200
Vraisemblance de l'analyse d'eau souterraine	A1

0,1

Dossier d'analyse auquel se rattache l'analyse d'eau souterraine

OPERATION DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE : 2	
<u>Date de début de l'opération de prélèvement d'eau souterraine</u>	<pi> D
<u>Heure de début de l'opération de prélèvement d'eau souterraine</u>	<pi> T
Référence de l'opération de prélèvement d'eau souterraine chez le producteur	A100
Date de fin de l'opération de prélèvement d'eau souterraine	D
Heure de fin de l'opération de prélèvement d'eau souterraine	T
Commentaires sur l'opération de prélèvement d'eau souterraine	TXT

<<même opération de prélèvement>>

1,n

DOSSIER D'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE	
<u>Référence du dossier d'analyse d'eau souterraine auprès du laboratoire</u>	<pi> A100
Référence du dossier d'analyse d'eau souterraine auprès du producteur de données	A100
Interprétation du dossier d'analyse d'eau souterraine	TXT

1,1

(1,1)

Producteur de données du dossier d'analyse d'eau souterraine

Laboratoire d'analyse d'eau souterraine

0,n

0,n

INTERVENANT : 3	
<u>Code de l'intervenant</u>	<pi> A17
<u>Origine du code de l'intervenant</u>	<pi> A1
Nom de l'intervenant	A115
Statut de l'intervenant	A20
Date de création de l'intervenant	D
Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant	D
Auteur de l'intervenant	A50
Mnémonique de l'intervenant	A35
Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant	A35
Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant	A35
Rue de l'intervenant	A35
Lieu-dit où réside l'intervenant	A35
Ville de l'intervenant	A35
Département / pays de l'intervenant	A50
Commentaires sur l'intervenant	TXT
Adresse (s) de l'intervenant	A35

Modèle Conceptuel de Données  
 Modèle : Mesure qualité  
 Package :  
 Diagramme : MCD\_A4  
 Auteur : SANDRE Date : 16/12/02  
 Version : 2002-1



# Table des matières

<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>3</b>
A. LE RÉSEAU NATIONAL DES DONNÉES SUR L'EAU ET SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU .....	3
B. LE SANDRE .....	3
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES.....</b>	<b>6</b>
A. DESCRIPTION DES CONCEPTS.....	6
A. DESCRIPTION DES INFORMATIONS.....	6
B. FORMALISME DES MODÈLES CONCEPTUELS DE DONNÉES.....	11
C. REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE D'UNE ENTITÉ .....	13
<b>GESTION DES CODES DE REFERENCE.....</b>	<b>15</b>
<b>DICTIONNAIRE DES ENTITES.....</b>	<b>16</b>
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE D'EAU SOUTERRAINE .....	16
DOSSIER D'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE.....	16
ECHANTILLON D'EAU SOUTERRAINE.....	17
ENTITE HYDROGEOLOGIQUE.....	17
FRACTION ANALYSEE .....	17
INTERVENANT .....	18
METHODE.....	19
OPERATION DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE.....	20
PARAMETRE.....	20
PERIODE D'APPARTENANCE D'UN QUALITOMETRE A UN RESEAU .....	21
PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE .....	21
QUALITOMETRE .....	22
RESEAU DE MESURE.....	23
SITE DE MESURE DU QUALITOMETRE.....	24
SUPPORT.....	24
<b>DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS .....</b>	<b>25</b>
ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE IN SITU / EN LABORATOIRE .....	25
ANNÉE DE MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE MESURE .....	25
AUTEUR DE L'INTERVENANT .....	26
AUTEUR DE LA FRACTION ANALYSÉE.....	26
AUTEUR DE LA MÉTHODE .....	26
AUTEUR DU PARAMÈTRE .....	27
AUTEUR DU SUPPORT .....	27
BOÎTE AUX LETTRES / BOITE POSTALE DE L'INTERVENANT .....	27
CODE DE L'ENTITÉ HYDROGÉOLOGIQUE .....	27
CODE DE L'INTERVENANT.....	28
CODE DE LA FRACTION ANALYSÉE .....	29
CODE DE LA MÉTHODE.....	29
CODE DU PARAMÈTRE .....	29
CODE DU RÉSEAU DE MESURE .....	30
CODE DU SUPPORT .....	30
CODE POSTAL DE L'INTERVENANT .....	30
CODE REMARQUE DE L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	31
CODE SIRET DE L'ORGANISME AUQUEL EST RATTACHÉ L'INTERVENANT.....	32
COMMENTAIRES SUR L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	33
COMMENTAIRES SUR L'ÉCHANTILLON D'EAU SOUTERRAINE .....	33

COMMENTAIRES SUR L'INTERVENANT .....	33
COMMENTAIRES SUR L'OPÉRATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE .....	34
COMMENTAIRES SUR LA FRACTION ANALYSÉE .....	34
COMMENTAIRES SUR LA MÉTHODE .....	34
COMMENTAIRES SUR LE PARAMÈTRE .....	34
COMMENTAIRES SUR LE PRÉLÈVEMENT .....	35
COMMENTAIRES SUR LE QUALITOMÈTRE .....	35
COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT DE L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	35
COMMENTAIRES SUR LE SITE DE MESURE DU QUALITOMÈTRE .....	36
COMMENTAIRES SUR LE SUPPORT .....	36
CONFORMITÉ DE L'ACQUISITION DE L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	36
CONSTITUTION DU QUALITOMÈTRE (OUVRAGE UNIQUE / GROUPEMENT DE POINTS D'EAU) .....	37
CONTACT DU RÉSEAU DE MESURE .....	38
COORDONNÉE X DU SITE DE MESURE DU QUALITOMÈTRE .....	38
COORDONNÉE Y DU SITE DE MESURE DU QUALITOMÈTRE .....	39
DATE À LAQUELLE A DÉBUTÉ LE PRÉLÈVEMENT .....	39
DATE DE CRÉATION DE L'INTERVENANT .....	40
DATE DE CRÉATION DE LA FRACTION ANALYSÉE .....	40
DATE DE CRÉATION DE LA MÉTHODE .....	40
DATE DE CRÉATION DU PARAMÈTRE .....	41
DATE DE CRÉATION DU SITE DE MESURE DU QUALITOMÈTRE .....	41
DATE DE CRÉATION DU SUPPORT .....	41
DATE DE DÉBUT D'APPARTENANCE DU QUALITOMÈTRE À UN RÉSEAU .....	42
DATE DE DÉBUT DE L'OPÉRATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE .....	42
DATE DE FIN D'APPARTENANCE DU QUALITOMÈTRE À UN RÉSEAU .....	42
DATE DE FIN DE L'OPÉRATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE .....	43
DATE DE L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	43
DATE DE LA CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON .....	44
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DE L'INTERVENANT .....	44
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DE LA FRACTION ANALYSÉE .....	44
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DE LA MÉTHODE .....	45
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DU PARAMÈTRE .....	45
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DU SUPPORT .....	45
DATE DE MISE À JOUR DU RÉSEAU DE MESURE .....	46
DATE DE SUPPRESSION DU SITE DE MESURE DU QUALITOMÈTRE .....	46
DÉBIT DE SOUTIRAGE .....	46
DÉBUT DE PROFONDEUR DU SITE DE MESURE DU QUALITOMÈTRE .....	47
DÉFINITION DU PARAMÈTRE .....	47
DÉFINITION DU RÉSEAU DE MESURE .....	47
DÉPARTEMENT / PAYS DE L'INTERVENANT .....	48
DIFFICULTÉ(S) D'EAU SOUTERRAINE IN SITU / EN LABORATOIRE .....	48
DOMAINE(S) D'ACTIVITÉ DE L'INTERVENANT .....	49
DURÉE DU RÉSEAU DE MESURE .....	49
FIN DE PROFONDEUR DU SITE DE MESURE DU QUALITOMÈTRE .....	49
FINALITÉ DU QUALITOMÈTRE .....	50
HEURE À LAQUELLE A DÉBUTÉ LE PRÉLÈVEMENT .....	50
HEURE DE DÉBUT DE L'OPÉRATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE .....	51
HEURE DE FIN DE L'OPÉRATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE .....	51
HEURE DE L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	51
HEURE DE LA CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON .....	52
INTERPRÉTATION DU DOSSIER D'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	52
LIBELLÉ COURT DU PARAMÈTRE .....	53
LIBELLÉ DE L'ENTITÉ HYDROGÉOLOGIQUE .....	53
LIBELLÉ LONG DE LA MÉTHODE .....	53
LIBELLÉ LONG DU PARAMÈTRE .....	54
LIEU PRÉCIS OÙ A ÉTÉ CONSTITUÉ LE PRÉLÈVEMENT .....	54
LIEU-DIT OÙ RÉSIDE L'INTERVENANT .....	54
LOCALISATION DU SITE DE MESURE DU QUALITOMÈTRE .....	55
MNÉMONIQUE DE L'INTERVENANT .....	55
MNÉMONIQUE DU RÉSEAU DE MESURE .....	55

NIVEAU DU SOUTIRAGE DU PRÉLÈVEMENT .....	56
NIVEAU PIÉZOMÉTRIQUE (NGF) AVANT LE PRÉLÈVEMENT.....	56
NOM DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER OÙ RÉSIDE L'INTERVENANT .....	56
NOM DE L'INTERVENANT .....	57
NOM DE LA FRACTION ANALYSÉE .....	57
NOM DE LA MÉTHODE .....	57
NOM DU PARAMÈTRE .....	58
NOM DU RÉSEAU DE MESURE .....	58
NOM DU SUPPORT .....	58
NOM INTERNATIONAL DE L'INTERVENANT .....	59
NOM INTERNATIONAL DE LA FRACTION ANALYSÉE (ANGLAIS).....	59
NOM INTERNATIONAL DE LA MÉTHODE .....	59
NOM INTERNATIONAL DU PARAMÈTRE .....	59
NOM INTERNATIONAL DU SUPPORT .....	60
NUMÉRO D'ORDRE DE L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	60
OPÉRATEUR DU PRÉLÈVEMENT .....	60
ORIGINE DU CODE DE L'INTERVENANT.....	61
PARAMÈTRE CALCULÉ .....	62
RÉFÉRENCE DE L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE CHEZ LE PRODUCTEUR.....	62
RÉFÉRENCE DE L'ÉCHANTILLON CHEZ LE PRODUCTEUR .....	62
RÉFÉRENCE DE L'OPÉRATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE CHEZ LE PRODUCTEUR.....	63
RÉFÉRENCE DU DOSSIER D'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE AUPRÈS DU LABORATOIRE .....	63
RÉFÉRENCE DU DOSSIER D'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE AUPRÈS DU PRODUCTEUR DE DONNÉES.....	63
RÉFÉRENCE DU PRÉLÈVEMENT CHEZ LE PRODUCTEUR .....	64
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LE PARAMÈTRE .....	64
RÉFÉRENCES DE LA MÉTHODE .....	64
REPRÉSENTATIVITÉ DU PRÉLÈVEMENT .....	65
RÉSULTAT DE L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	66
RÉSULTAT DE RÉFÉRENCE DE L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	66
RUE DE L'INTERVENANT .....	66
STATUT DE L'INTERVENANT .....	67
STATUT DE LA FRACTION ANALYSÉE .....	67
STATUT DE LA MÉTHODE .....	68
STATUT DU PARAMÈTRE .....	68
STATUT DU SUPPORT .....	69
UNITÉ DE MESURE DE L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	70
VILLE DE L'INTERVENANT .....	70
VOLUME DE PURGE .....	70
VOLUME POMPÉ .....	71
VRAISEMBLANCE DE L'ANALYSE D'EAU SOUTERRAINE .....	71
<b>SCHÉMA CONCEPTUEL DE DONNÉES .....</b>	<b>73</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>81</b>